

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2025**

Présent-e-s :

Mme Nicole ROEHRICH, Présidente
Mme Floriane SCHMIDT, Vice-présidente
Mme Aline JOLIAT SAULNIER, Secrétaire
M. Martin BARCELLINI
M. Paul EUGSTER
M. Xavier FRANCEY
M. Vincent FRIOT
Mme Fabienne HUTIN
M. Jean-Claude KORMANN
M. Félicien MAZZOLA
M. Pierre-Alain MOTTIER
Mme Julie PERADOTTO
M. Frédéric REVERCHON
M. Christian RUPP
Mme Isabelle STOFFEL
M. Vincent TOURNIER

Excusé-e-s :

Mme Yvette TORNARE
Mme Irina DI STEFANO
M. Christian MARTI

Absent-e-s :

-

Conseil administratif :

Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD, Maire
Mme Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative

Verbaliste :

M. Mark SCHWASS

Assiste :

Mme Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2025
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 998 - Approbation des comptes 2024 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville
7. P DM 999 - Approbation des comptes 2024 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
8. P DM 1000 - Modification des statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
9. P DM 997 - Crédit de CHF 64'000.- pour la réfection de trois courts au tennis club de Confignon
10. P DM 996 - Crédit de CHF 985'000.- destiné à l'arborisation et le réaménagement du chemin Carabot et de la rue Joseph-Berthet dans le quartier de Cressy
11. DM 994 - Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024
12. Questions
13. Propositions individuelles et divers

La Présidente, Mme Roehrich, ouvre officiellement la séance du 13 mai 2025 du Conseil municipal de Confignon à 20h34. Elle salue le public et remercie l'administration pour l'organisation de l'apéritif communal fort convivial qui a précédé la séance. Mme Tornare, Mme Di Stefano et M. Marti étant excusés, le Conseil municipal comptera 16 votants ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente soumet l'ordre du jour à approbation.

➤ **Par 16 voix pour, soit à l'unanimité des 16 votants, l'ordre du jour est accepté.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2025

Mme Gabus-Thorens indique qu'en page 6, dans ses communications, le titre « reversement de bassins scolaires de St-Mathieu à Cressy » n'est pas très clair. Elle suggère « restructuration des zones de bassins scolaires de St-Mathieu à Cressy ».

En outre, au 2^e paragraphe de la page 7, il convient de préciser 114 personnes dans le cadre du diagnostic sur les besoins des seniors.

Mme Gabus-Thorens souhaite aussi modifier l'avant-dernier paragraphe de la page 25 par les phrases « Mme Gabus-Thorens précise qu'un montant de l'ordre de 80 millions est déjà assuré par les fonds FIDU, FIA et FIE, dont notamment 17 millions pour l'école », suivi de « La commune a reçu un courrier de M. Hodgers. Ses services travaillent déjà pour préparer le projet de loi relatif aux 60 millions supplémentaires destinés à la construction de l'école ».

Mme Uldry-Fossard indique qu'à la page 26, il faut ajouter à son intervention du deuxième paragraphe les éléments suivants : « Mme Uldry-Fossard rappelle que depuis de nombreuses années, bien avant 1992, le centime était à 47. Il a ensuite été diminué à 46 centimes au projet de budget 2024 en raison de revenus extraordinaires.

M. Tournier rapporte qu'en page 16, son intervention commence par « qui paie décide, qui décide paie » et non « qui paie décide, qui paie décide ».

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal du 15 avril 2025 est adopté par 15 voix pour et 1 abstention.

3. Communications du bureau

La Présidente attire l'attention sur le panier de cadeaux à l'intention des CM préparé par l'administration, qu'elle remercie.

4. Communications des commissions

► Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. Mazzola rapporte que la CAM ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

► **Commission constructions et équipements (CCE)**

M. Kormann rapporte que la CCE ne s'est pas réunie non plus.

► **Commission de la culture et communication (CCC)**

En l'absence de Mme Tornare, Mme Schmidt indique que la CCC ne s'est pas réunie.

► **Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)**

M. Reverchon rapporte que la CDEE ne s'est également pas réunie. C'est cependant avec une certaine émotion que M. Reverchon quitte la présidence de la commission.

► **Commission finances, administration et sécurité (CFAS)**

M. Francey rapporte que la CFAS s'est réunie pour le traitement de l'approbation de la DM 994, soit les comptes 2024 dans leur intégralité. Un rapport sera lu ultérieurement.

► **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

Mme Schmidt rapporte que la CSSV se réunit la semaine prochaine.

► **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens indique le Bureau s'est réuni le 6 mai afin de préavisier favorablement les comptes de la Fondation. Puis, le Conseil s'est réuni ultérieurement le même jour pour procéder à l'adoption des comptes de la Fondation, et pour étudier le rapport administratif. Mme Gabus-Thorens reviendra sur le sujet lors de la DM concernant l'adoption de ces comptes.

► **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco rapporte que le Conseil s'est réuni le jour même à midi. Les dossiers techniques courants ont principalement été traités, notamment l'appel d'offres pour la rénovation de l'immeuble 7-9 Hutins, ainsi que celui de l'arcade sur la place du Village. Pour rappel, un délai a été fixé au 10 juin pour le dépôt des dossiers. Mme von Gunten-Dal Busco invite les CM à en parler autour d'eux.

► **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens indique que le Fonds ne s'est pas réuni depuis le dernier CM.

► **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Conseil de fondation ne s'est pas réuni depuis le dernier CM.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco rapporte que le Bureau du CIV s'est réuni le 7 mai pour valider les comptes 2024. Suite à des demandes d'éclaircissement, ceux-ci seront formellement adoptés par voie de circulation d'ici la fin de la semaine.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Uldry-Fossard, Maire

Référendum PLQ d'ensemble des Cherpines

Suite à l'adoption à la majorité du PLQ d'ensemble par le Conseil d'Etat le 15 avril dernier, la Mairie a reçu le 2 mai l'annonce du lancement d'un référendum soutenu par deux groupes politiques et plusieurs associations.

Le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat afin que le projet de loi de financement cantonal du quartier puisse se réaliser conformément aux engagements pris par M. Hodgers. Le chef de cabinet de M. Hodgers a confirmé au Conseil administratif que l'objectif est de déposer le projet de loi bien avant la fin de l'année, en parallèle à l'adoption du PLQ Cherpines par le Conseil d'Etat.

Le soutien financier à la commune de Confignon a été abordé plusieurs fois en délégation du Conseil d'Etat, et avec le Grand Conseil en commission aménagement. Les différents départements concernés seront dans les semaines qui viennent saisis du projet de loi, et le Conseil d'Etat pourra ensuite prendre formellement une décision concernant la demande de subvention cantonale d'environ 68 millions de francs.

Communications de Mme Gabus-Thorens, Conseillère administrative

Euro foot féminin

Mme Gabus-Thorens annonce que Confignon a acheté 35 billets pour chacun des trois matchs de l'Euro féminin, qui se déroulera à Genève en juillet, afin de les mettre gracieusement à disposition de la population. Les modalités de distribution des billets sont encore en cours, la diffusion de l'information au public sera ensuite assurée par les canaux usuels.

Solidarité internationale

La Commune a octroyé une aide financière extraordinaire de CHF 3'625.- à chacun des deux organismes actifs dans le domaine de la solidarité internationale, soit SOS Méditerranée qui s'occupe de la recherche et du sauvetage en mer, et de Caritas Suisse pour ses actions en Syrie.

Cadeau de fin de législature

Les CM ont reçu le livre récemment publié « Confignon, d'hier à aujourd'hui », issu de l'exposition de photographies qui avait lieu lors de l'inauguration du Pressoir. L'ouvrage est aussi en vente auprès de la Mairie, au prix de CHF 30.-.

Exposition Mengel

La dernière exposition de cette législature sera inaugurée jeudi 15 mai 2025 au Pressoir. **Mme Gabus-Thorens** indique en outre les événements suivants pour l'été :

- Jeudi 5 juin : Représentation de la pièce « les Diablogs » par le Théâtre de Carouge sur la place du village ;
- Samedi 21 juin : Fête de la musique, dès 9h00 au bord de l'Aire, avec petit-déjeuner offert et concert du quatuor Acteon, principalement des pièces romantiques, suivi du concert du duo de jazz Evamar ;
- Jeudi 21 août : Cinéma en plein air, sur la place du Village à 21h00 : « Les figures de l'ombre »
- Vendredi 22 août : Cinéma en plein air, préau de Cressy, 21h00 : « Un p'tit truc en plus »
- Du 18 au 28 septembre : Exposition « De Genève à Confignon » de Benedetta Simonati Sägesser au Pressoir

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Déchets

Suite à plusieurs cas récurrents de dépôt de déchets encombrants en-dehors des levées officielles, la Commune a mis en place une procédure interne pour traiter cette problématique. La procédure prévoit les actions suivantes : une enquête de proximité de la police municipale, suivi d'un avertissement et potentiellement de sanctions financières, comme prévu par le règlement des déchets, et de la délégation de la procédure à la police municipale. La commune de Bernex a mis en place une procédure similaire sur son territoire.

Chantiers

Suite aux nombreux crédits de réalisation récemment votés, plusieurs chantiers sont planifiés cet été sur la commune. Celui relatif au chauffage de la salle communale est prévu du 19 mai au 24 juin, celui relatif à la pompe à chaleur de la Mairie du 2 juin au 11 juillet, et le drainage de l'école de Confignon du 23 juin au 21 juillet.

Festival de la Durabilité

La manifestation commence ce samedi avec un événement au centre du village. Il reste de la place pour un certain nombre d'événements sur invitation, notamment la grande promenade du dimanche.

6. P DM 998 - Approbation des comptes 2024 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville

Préambule

Mme Gabus-Thorens rappelle que les CM ont reçu les explications des comptes de la Fondation. Le document se partage en trois parties : les chiffres généraux, un chapitre sur les coûts de la crèche de Confignon et un autre sur ceux de la crèche d'Aire-la-Ville.

Les généralités concernent l'ensemble de la Fondation, avec les coûts de charges du personnel, qui connaissent des coûts supplémentaires de CHF 97'000.-, et ceux des biens et services, où un non-dépensé de CHF 28'000.- est constaté, soit un écart de CHF 68'592,99 par rapport au budget 2024. Les pensions et autres taxes sont inférieures de CHF 16'590.-, et les recettes d'assurance supérieures de 25'807,90. Les pensions pour Confignon ont subi une baisse conséquente, alors que celles d'Aire-la-Ville sont en hausse, ce qui tend à montrer la volatilité de cette donnée.

Les subventions cantonales dans leur ensemble ont été supérieures de CHF 59'357,34. Les charges de personnel sont en augmentation de 2,3% pour l'ensemble de la Fondation, en raison des mécanismes salariaux. Le coût pour le poste de gestionnaire RH s'est révélé supérieur au budget, les problèmes de comptabilité ont notamment mené à des recherches et engagements en supplément. Le remplacement du poste de secrétariat/comptabilité a aussi été effectué sans indemnités durant quatre mois, et le changement de direction a aussi généré quelques coûts.

Les charges de biens et services sont en recul de 3,5%, ce qui démontre un bon contrôle. Les revenus des pensions sont en baisse de 1% sur l'ensemble de la Fondation, et le nombre conséquent de malades sur l'année a conduit à l'augmentation de 15% sur les assurances perte de gain, induisant que les subventions sont aussi en augmentation, mais de 1,8% par rapport au budget.

L'EVE de Confignon a connu des dépassements des équipes éducatives, liés aux charges de remplacement. Actuellement, il manque du personnel sur l'ensemble du canton. Remplacer quelqu'un se révèle compliqué, et les communes font souvent recours à des agences spécialisées dans les éducatrices de la petite enfance, ce qui est plus onéreux. La volatilité des pensions rend les pronostics délicats et, combinée à l'augmentation significative des recettes de l'assurance perte de gain, aboutit à l'augmentation de 5,2% de la subvention communale pour cette année.

Finalement, **Mme Gabus-Thorens** affiche la répartition des charges des Espaces de vie enfantines, dont l'essentiel est composé des charges salariales. Seules 15% sont constituées des charges de biens et services, un montant plutôt maîtrisé. Le reste suit les mécanismes salariaux. Finalement, le facteur humain est difficilement anticipable puisqu'il n'est pas possible de prédire qui va être malade, et pour combien de temps. Pour les produits, il est intéressant de voir que les pensions comptent pour 31% en 2024, et ce chiffre ne connaît que de légères variations d'année en année, restant autour du tiers des produits.

Entrée en matière

En l'absence d'opposition, la **Présidente** ouvre le débat.

Débat

Au nom du Centre, **Mme Schmidt** invite le CM à voter les comptes de la Fondation sur le siège car, comme d'habitude, ils sont bien présentés et clairs. En l'absence d'autre prise de parole, **la Présidente** soumet les comptes à approbation.

Vote



Législature 2020-2025

Délibération N° 998

Séance du Conseil municipal du **13 mai 2025**

APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRESCOLAIRE A CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2024 par le Conseil de Fondation du 6 avril 2025,

Vu le rapport de la fiduciaire Chavaz SA du 23 avril 2025,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 0 abstention sur 16 CM présents

- a) D'approuver les comptes 2024 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville, s'élevant aux revenus et aux charges à **CHF 4'993'056.54** laissant apparaître un résultat de CHF 0.00.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2024 qui présente à l'actif et au passif un montant de **CHF 951'381.29**.
- c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville s'élève au 31.12.2024 à **CHF 20'000.00**.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

➤ **Par 16 voix pour, soit à l'unanimité, les comptes de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville sont approuvés.**

7. P DM 999 - Approbation des comptes 2024 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

Préambule

Mme von Gunten-Dal Busco affiche une présentation adjointe en annexe. Les CM ont reçu la délibération des comptes de la Fondation, ainsi que le rapport d'activité administratif et financier. Ce dernier comporte les fiches d'immeubles, la valeur du bilan, le montant au 31 décembre 2024, l'état locatif, les charges d'intérêts et le montant des travaux pour chaque immeuble accompagné de commentaires de la régie.

Les chiffres clés sont affichés à l'écran. Au niveau du compte de résultat, l'excédent est de CHF 887'798,28, et le bilan présente à l'actif et au passif un total de CHF 59'459'734,59. Le total des revenus d'exploitation s'élève à CHF 2'516'897,01, composés principalement des loyers pour un montant de CHF 2'473'635.-, un chiffre qui reste stable. S'agissant des charges, leur total est en légère diminution par rapport à 2023. Les charges de personnel correspondant au salaire des concierges sont en légère hausse, et les charges de biens, services et d'exploitation sont en ligne avec les montants 2023. Des travaux d'entretien et de rénovation ont été effectués dans un certain nombre de logements. Les consommations d'eau et d'électricité restent stables. Les honoraires des tiers sont en baisse de CHF 36'000.- par rapport à 2023, année durant laquelle l'audit des immeubles avait été effectué, ainsi que leur réévaluation. Quant aux charges financières, elles sont uniquement composées des charges d'intérêts sur les emprunts.

L'actif du bilan est composé de patrimoine financier, dont 95% correspond à des immeubles détenus par la Fondation, soit un montant de CHF 56'380'000.-. La prochaine réévaluation des immeubles est prévue pour 2027, et la valeur des immeubles ne devrait pas changer d'ici-là. Les comptes 2024 et le rapport administratif ont été validés par les membres du Conseil de la Fondation du logement, qui invitent le CM à en faire de même.

Entrée en matière

En l'absence d'opposition à l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre le débat.

Débat

M. Mottier propose de voter les comptes sur le siège, un renvoi en commission ayant peu de sens en vue du changement de législature. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Vote

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet l'objet au vote.



Législature 2020-2025

Délibération N° 999

Séance du Conseil municipal du **13 mai 2025**

APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT A CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2024 par le Conseil de Fondation le 10 avril 2025,

Vu le rapport de la fiduciaire Chavaz SA du 7 mai 2025,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 0 abstention sur 16 CM présents

- a) D'approuver les comptes 2024 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, s'élevant aux revenus à **CHF 2'516'897.01** et aux charges à **CHF 1'629'098.73** laissant apparaître un résultat de **CHF 887'798.28**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2024 qui présente à l'actif et au passif un montant de **CHF 59'459'734.59**.
- c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon s'élève au 31.12.2024 à **CHF 26'994'624.08**

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

➤ **Par 16 voix pour, soit à l'unanimité, les comptes 2024 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon.**

8. P DM 1000 - Modification des statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

Préambule

Mme von Gunten-Dal Busco indique que, sur demande du Conseil de la Fondation, l'administration a préparé une délibération visant la modification de points très précis des statuts actuels. Il s'agit de modifier la durée du mandat et de l'aligner avec la durée des mandats communaux, qui sont de 5 ans, et non plus de 4 ans. D'autre part, il est proposé de retirer l'obligation faite à la présidente ou au président de la commission sociale de siéger au sein du Conseil de Fondation. Le CA recommande un vote sur le siège afin que les nouvelles règles puissent être appliquées pour la nouvelle législature.

Entrée en matière

En l'absence d'opposition, l'entrée en matière sur la délibération est acceptée et la **Présidente** ouvre le débat.

Débat

M. Mazzola appuie les propos de Mme von Gunten-Dal Busco, l'idée est de simplifier le fonctionnement et de s'adapter à la future législature, qui ne connaîtra que 3 représentants du CM, un élément qui complexifie le fait d'être à la fois président de la commission sociale, membre de la Fondation pour le logement et membre de la Fondation pour la petite enfance. Le groupe Voix de gauche appuie donc le vote sur le siège qui est proposé par le CA.

Ayant été présidente de la commission sociale durant 2 ans, **Mme Schmidt** ajoute que l'intérêt pour la Fondation du logement est de pouvoir compter sur une personne qui a un intérêt et des compétences vis-à-vis d'une entité qui porte des enjeux importants pour les années à venir plutôt que d'avoir forcément la présidence de la commission sociale.

Vote

En l'absence d'autres interventions, la **Présidente** propose le vote sur siège.

➤ **Par 16 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège.**

La Présidente soumet ensuite la délibération au vote.



Législature 2020-2025

Délibération N°1000

Séance du Conseil municipal du **13 mai 2025**

Proposition du Conseil administratif relative à la modification des statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

Vu la création de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon en juin 2001 ;

Vu les statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon du 31 janvier 2003, entrés en vigueur le 29 mars 2003 ;

Vu la décision du Conseil de Fondation du 10 avril 2025 de proposer au Conseil municipal une modification des art. 8 et 9 al. 1 de ses statuts ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre u, et 51 à 60 ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 0 abstention sur 16 CM présents

1. D'approuver la modification des statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

➤ **Par 16 voix pour, soit à l'unanimité, la DM 1000 modifiant les statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon est acceptée.**

Les statuts sont en annexe du procès-verbal.

9. P DM 997 - Crédit de CHF 64'000.- pour la réfection de trois courts au tennis club de Confignon

Préambule

Mme von Gunten-Dal Busco rappelle que le dossier a déjà été abordé, en particulier par les commissions qui ont reçu l'association du tennis club. Les terrains occupés par ce dernier appartiennent à la Commune et sont mis à disposition de l'association. Des revêtements synthétiques ont été installés en 2014, et leur durée de vie est de 10 ans. À l'époque, la Commune avait financé en partie les travaux de rénovation, et le tennis club avait obtenu une participation de fondations et de sponsors privés. Plus de 10 ans se sont

écoulés depuis, et les revêtements sont à présent en mauvais état. Le Conseil administratif a reçu le TCC, qui était inquiet au sujet de la sécurité et de l'attractivité des terrains. Dans la mesure où la livraison des immeubles du quartier de Vuillonex interviendra à moyen terme, il a été proposé au tennis club de présenter une délibération pour une participation au financement des travaux à hauteur d'un tiers, en précisant que le reste devait être assuré par le club et des tiers.

Le CA propose donc que la participation de la commune se fasse sur une base forfaitaire de maximum CHF 64'000.-, sur présentation de facture. Tout dépassement ne serait pas pris en charge par la commune. L'exposé des motifs répertorie les détails techniques des problèmes de planéité rencontrés et les dangers qui en découlent. L'exposé des motifs recense aussi les propositions de travaux et de revêtements.

Entrée en matière

En l'absence d'opposition à l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre le débat.

Débat

Au vu de l'exposé des motifs, et étant donné la détérioration des terrains, **Mme Stoffel** propose un vote sur le siège, ainsi qu'un amendement pour augmenter le crédit d'engagement de la commune, d'un tiers à la moitié du budget, soit de CHF 64'000.- à 96'000.-, afin que le tennis ait à chercher un peu moins de financement externe. En effet, le tennis club fait partie intégrante de la vie du village, les enfants peuvent s'y rendre à pied et il s'agit d'un « plus » indéniable pour la commune, d'autant plus que la promotion du sport est importante.

M. Rupp appuie les propos de sa préopinante et indique que son groupe suit sa demande de vote sur le siège et d'amendement.

M. Eugster indique que le Centre soutient d'une part le vote sur le siège, d'autre part l'augmentation de la participation communale. L'engagement pour le sport constitue une dépense minime en l'occurrence. Le Centre soutiendra avec plaisir l'amendement proposé par le groupe PLR.

M. Kormann déclare que Voix de gauche soutient l'activité des associations sportives de la commune, aussi bien pour les bénéfices du sport sur la santé que pour l'aspect de lien social créé. Le groupe Voix de gauche soutient aussi les projets visant à proposer des infrastructures publiques, tout en insistant pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

M. Kormann ajoute que le groupe Voix de gauche estime qu'il y a lieu d'examiner plus en détail la proposition, notamment sur l'expression de la temporalité de la réalisation du PLQ du Vuillonex. En effet, il n'est pas su pour combien de temps les terrains seront construits s'ils venaient à être rénovés. Pour ces raisons, le groupe propose un renvoi de la délibération dans les commissions qui pourront examiner les tenants, notamment les enjeux financiers et les dimensions d'exécution. La suggestion consiste plus précisément à renvoyer l'objet à la commission qui s'occupera des travaux ainsi qu'à la commission dévolue aux sports lors de la nouvelle législature. D'autre part, l'exposé des motifs mentionne une utilisation des terrains depuis 13 ans, alors qu'ils ont été changés en 2014. Ces imprécisions/incohérences montrent que le projet n'est pas si urgent, et il serait approprié de pouvoir revenir dessus.

Vote

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la première proposition de vote sur siège.

Par 10 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège.

Puis, **la Présidente** soumet au vote l'amendement soumis par le PLR, soit l'augmentation de la participation financière de la commune à CHF 96'000.- en lieu et place des CHF 64'000.- proposés dans la délibération.

Par 10 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve la proposition d'amendement consistant à augmenter la participation financière de la commune à CHF 96'000.-.

La Présidente conclut par le vote sur l'ensemble de la délibération avec le nouveau montant maximal de CHF 96'000.-.



Législature 2020-2025

Délibération N° 997

Séance du Conseil municipal du **13 mai 2025**

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 96'000.- TTC POUR LA REFECTION DE TROIS COURTS AU TENNIS CLUB DE CONFIGNON

Vu l'état de vétusté des terrains de tennis ;

Vu le risque de blessures pour les pratiquants ;

Vu le risque d'annulation des matchs d'interclubs ;

Vu les échanges intervenus entre le Tennis Club de Confignon et le Conseil administratif à ce sujet ;

Vu les offres des différentes entreprises ;

Vu la temporalité de la réalisation du plan localisé de quartier de Vuillonex ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 10 oui, 3 non et 3 abstentions sur 16 CM présents

1. De financer en partie la réfection de trois courts du Tennis Club de Confignon.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de la moitié du montant total des travaux, mais au maximum de CHF 96'000.- TTC.
3. De conditionner le versement de ce crédit à l'obtention du financement du solde du montant total par le Tennis Club de Confignon et les tiers.
4. De comptabiliser la dépense maximale de CHF 96'000.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 34.50, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense maximale prévue de CHF 96'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 34.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2025.
6. De financer ces travaux par les fonds propres.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

Par 10 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, la DM 997 modifiée par l'amendement précédent pour la réfection de 3 courts au tennis club de Confignon est acceptée.

10. P DM 996 - Crédit de CHF 985'000.- destiné à l'arborisation et le réaménagement du chemin Carabot et de la rue Joseph-Berthet dans le quartier de Cressy

Mme von Gunten-Dal Busco a le plaisir de présenter ce projet déjà abordé en commission, et qui part du constat que le quartier de Cressy est très minéral. Le projet de verdissement du préau de l'école est très apprécié car il apporte de la fraîcheur durant la période estivale. Le projet est mené depuis le début en collaboration avec la commune de Bernex. En l'espèce, une arborisation de la rue Joseph-Berthet et du chemin Carabot est proposée. Le projet prévoit aussi la réorganisation des places de stationnements pour permettre l'agrandissement des fosses de plantation, voire leur regroupement. La gestion des eaux pluviales est améliorée grâce au remplacement de l'enrobé des places de stationnement par des dalles pavées/gazon qui reposent sur un mélange terre/pierre, qui permettent l'infiltration d'une partie des eaux de pluie. Il est également prévu de planter de nouveaux arbres et des plantes vivaces dans les fosses. La sélection des essences fera l'objet d'une étude approfondie afin de privilégier des espèces adaptées aux conditions locales, et résistantes à la sécheresse et aux effets du réchauffement climatique. Le projet prévoit aussi l'installation de mobilier urbain.

L'exposé des motifs fournit des informations plus précises sur le périmètre, l'état actuel et le projet proposé. Au vu du coût important de ces travaux, des démarches ont été initiées pour solliciter différents fonds. Finalement, le dossier est en traitement auprès des commissions municipales de Bernex, et devrait être porté à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Entrée en matière

En l'absence d'opposition, l'entrée en matière est acceptée est **la Présidente** ouvre le débat.

Débat

Mme Hutin propose un renvoi en commission des travaux au nom du groupe Voix de gauche. Cela permettra un examen plus approfondi de ce réaménagement qui a un certain coût, et une meilleure analyse de la stratégie d'arborisation.

M. Reverchon s'enquiert de savoir si le projet résulte d'un arbitrage parmi plusieurs versions. **Mme von Gunten-Dal Busco** répond que des discussions ont eu lieu avec les services techniques, et que la réalisation dépendra du montant voté par le CM. Le travail a effectivement fait l'objet de variantes, et le projet présenté est celui qui semble le plus pertinent au CA. Il a été retravaillé par les services communaux et le bureau en charge de l'étude.

M. Reverchon mentionne le prix relativement élevé du projet, et rappelle que le quartier a été construit sans tenir compte du bien-être des arbres. Il est maintenant question de refaire des travaux alors que ceux initiaux ne sont pas encore amortis. Le propos général de M. Reverchon est de bien penser le prochain quartier pour éviter de répéter les erreurs commises à Cressy. Son groupe propose un renvoi en commission des travaux et en commission des finances.

Vote

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en CIT, soit la future commission des infrastructures et travaux, puis le renvoi en CAFEN, soit la future commission administration, finances, économie et numérique.

Par 16 voix pour, soit à l'unanimité des votants, le Conseil municipal accepte de renvoyer ce point en CIT.

Par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte de renvoyer ce point en CAFEN.

11. DM 994 - Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

M. Francey rapporte que cette délibération a été traitée par la CFAS du 16 avril dernier. Les comptes ont été vérifiés par la société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA (BfB) qui, dans son rapport du 8 avril 2025, confirme que les comptes annuels pour l'exercice 2024 arrêtés au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2. Elle nous recommande d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont soumis. Ce rapport était également à disposition des membres de la commission. La commission a traité le dispositif de la délibération, soit tous les points présentés ce soir.

La commission est satisfaite des documents présentés pour l'étude des comptes ainsi que par l'excellent travail fourni par Madame Soheila Khaghani ainsi que l'administration.

L'année 2024 a été positive, avec des revenus supérieurs aux estimations annoncées lors du budget d'environ CHF 700'000.-, mais sans atteindre l'année record de 2023. Ceci a permis à la commune de dégager un excédent de revenu de CHF 6'837,16 après des amortissements extraordinaires. Hors amortissements complémentaires, le résultat opérationnel s'élève à CHF 1'395'238,76.

Les commissionnaires ont obtenu des compléments d'information concernant les dépassements complémentaires, qui s'élèvent à CHF 483'698,72.

Les charges sont inférieures au budget de CHF 690'241,46, hors charges extraordinaires liées aux amortissements complémentaires de CHF 1'388'401,60. En tenant compte de ces amortissements, les charges ont dépassé le budget de CHF 698'160,14.

Les charges de personnel ont été inférieures au budget de plus de CHF 275'000.- provenant d'un non-dépensé de CHF 327'983,39, qui s'explique d'une part par les nouveaux postes acceptés dans le cadre du budget 2023 et pour lesquels les engagements ne se sont finalisés que courant 2024, et d'autre part par plusieurs démissions qui n'ont pas pu être immédiatement remplacées, impliquant une économie de charges temporaire.

Les revenus sont supérieurs de CHF 681'400,57 par rapport au budget et sont répartis comme suit :

- Revenus fiscaux + CHF 346'048,20 par rapport au budget
- Taxes + CHF 99'003,58 par rapport au budget
- Revenus divers + CHF 27'727,78 par rapport au budget
- Revenus financiers + CHF 66'293,05 par rapport au budget
- Revenus de transferts + CHF 142'327,96 par rapport au budget

Les revenus sont supérieurs au budget mais inférieurs aux revenus records de l'année 2023.

En revanche, l'AFC rappelle qu'il s'agit uniquement d'estimations pour l'année courante, dans la mesure où aucune déclaration fiscale 2024 n'est disponible en janvier 2025 lors du bouclage des comptes annuels.

Le patrimoine financier diminue de CHF 556'500.- entre 2023 et 2024, principalement en raison de la diminution des liquidités, qui passent de CHF 8'837'820,94 à 8'404'272,83, soit une baisse de CHF 433'500.-.

Le patrimoine administratif diminue de CHF 883'456.- entre 2023 et 2024. En effet, les investissements 2024 ont été inférieurs aux amortissements courants et extraordinaires enregistrés en 2024.

Les capitaux de tiers diminuent de CHF 1'446'825.- par rapport à 2024, en raison du remboursement le 1^{er} mai 2024 d'une tranche d'emprunt de CHF 2'000'000.-.

Les engagements financiers à long terme sont passés de CHF 13'500'000.- à 12'000'000.- en raison de la requalification d'une tranche d'emprunt de CHF 1'500'000.- en « engagement court terme » en vue de son remboursement courant 2025.

Il a été relevé la diminution de la dette communale de CHF 21,1 millions en 2020 à CHF 12 millions en 2025 qui se compose actuellement comme suit :

- CHF 6 millions : École de Cressy
- CHF 2,5 millions : Routes communales
- CHF 1 million : Centre historique de Confignon
- CHF 2,5 millions : Bâtiments administratifs

À nouveau, les investissements nets 2024 sont ressortis à CHF 2'091'282,78, contre un montant net inscrit au budget 2024 de CHF 2'532'278.-.

Une économie de CHF 404'229,53 sur les amortissements ordinaires a été réalisée en 2024 d'une part, en raison de la comptabilisation des amortissements complémentaires à la clôture 2023 pour un montant de CHF 2'529'176,13, d'autre part, par les retards sur certains projets, les amortissements ne débutant qu'à la fin de la réalisation de l'investissement.

La délibération DM 984 du 5 novembre 2024 prévoyait la comptabilisation d'amortissements complémentaires pour un montant de CHF 2'435'182,41. Au vu du résultat 2024 qui était supérieur au budget mais inférieur au résultat exceptionnel de 2023, un montant de CHF 1'388'401,60 a tout de même été enregistré.

En ce qui concerne les indicateurs financiers, la diminution de l'endettement communal durant ces dernières années ainsi que l'augmentation des revenus fiscaux contribuent à une amélioration des indicateurs financiers. En contrepartie, l'effort d'investissement est relativement faible, mais progresse légèrement selon le plan des investissements.

Concernant les groupements intercommunaux, pour le Centre intercommunal de voirie (CIV), les comptes n'étaient pas disponibles car ils n'ont été validés que le 7 mai 2025 par le bureau. Les chiffres transmis sont ceux validés par l'organe de révision, à savoir un écart de CHF 4'254,90 en comparaison du budget.

Concernant le Centre régional d'intervention (CRI 201), l'écart par rapport au budget 2024 est de CHF 5'929,17.

Concernant l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC Lancy-Cressy), l'écart entre les comptes et le budget s'élève pour Confignon à CHF 13'313.-.

Concernant l'Accueil familial de jour Rhône (AFJ Rhône), le non-dépensé pour la commune de Confignon en comparaison avec le budget s'élève à CHF 87'263.- dû au fait que 2 accueillantes familiales sur Confignon ont quitté le groupement et qu'un retour de subvention de CHF 87'173.- a été enregistré pour Confignon.

Les commissionnaires ont remercié l'administration et tout particulièrement Madame Soheila Khaghani pour le travail effectué ainsi que pour les documents mis à disposition pour la compréhension des comptes 2024.

La commission a préavisé favorablement à l'unanimité des présents les comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024.

Débat

M. Barcellini tient à souligner la bonne gestion des finances tout au long de la législature, comme l'a mentionné le président de la CFAS. En effet, la baisse de la dette de 46% est un accomplissement d'envergure. S'agissant de l'évolution des postes par nature budgétaire, un souci sur la durée se pose. Ce point devra être repris à la prochaine législature. Par exemple, les charges de transfert passent de 31% à 36%, ce qui devra faire l'objet d'une analyse des dépenses. Pour 2025, des comptes équilibrés sont présentés malgré un amortissement exceptionnel de 4 millions, un très bon signe. Au niveau des revenus, un retour à la moyenne est constaté, ce qui n'a rien d'inquiétant. Au niveau de la trésorerie, les liquidités sont saines. Pour ces raisons, Demain Confignon recommande d'approuver les comptes et tient aussi à remercier chaleureusement la Conseillère administrative en charge pour son excellent travail au long de cette législature, épaulée par une administration des finances compétente.

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2024

Vu l'article 30 alinéa 1 lettres d et f de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui indique que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui précise la composition des comptes annuels, soit le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 du RAC),

Vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui mentionne les éléments liés à la présentation des comptes annuels,

Vu le rapport de l'organe de révision transmis au Conseil municipal qui recommande l'approbation des comptes 2024,

Vu l'article 107 de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui fixe le délai d'approbation des comptes annuels au 15 mai au plus tard,

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 16 avril 2025, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 0 abstention sur 16 CM présents

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de CHF 17'721'127.89 aux charges et de CHF 17'727'965.05 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 6'837.16.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'395'238.76 et résultat extraordinaire de CHF – 1'388'401.60.
3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de CHF 2'345'435.88 aux dépenses et de CHF 254'153.10 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'091'282.78.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 48'967'357.61.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de CHF 483'698.72 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.

6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus et les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

- **Par 16 voix pour, soit à l'unanimité, la DM 994 relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024 est acceptée.**

12. Questions

Mme Uldry-Fossard indique que la réponse à la question posée par M. Mazzola sur la traversée de la route de Chancy au niveau du parc des Molliers a été mise sur cmnet. À ce stade, un contact a été pris avec l'OCT, qui a informé que des adaptations de sécurisation des traversées et de diminution des temps d'attente ont été effectuées la semaine du 24 mars par l'OCT sur plusieurs carrefours de la route de Chancy, dont la traversée qui fait l'objet de la présente question. Ces adaptations sont en cours de suivi/*monitoring* par l'OCT. L'affaire reste donc à suivre attentivement.

Mme Peradotto commente que le sujet est non seulement à suivre attentivement, mais aussi urgemment. En effet, elle a déjà vu trois personnes qui ont évité de justesse une collision. Le danger réside principalement dans le fait qu'à ce carrefour, les cyclistes s'arrêtent, regardent le feu, et lorsque le clignotant passe à l'orange ou au vert, ils ne regardent pas forcément le bus, qui peut arriver très rapidement. Selon Mme Peradotto, il serait moins dangereux d'enlever tout simplement le feu.

13. Propositions individuelles et divers

M. Reverchon déclare que le groupe Demain Confignon tient à remercier chaleureusement toutes les élues et tous les élus qui quittent leur fonction. Ils se sont engagés tout au long de la législature, notamment au travers des nombreuses commissions. Le parti leur souhaite le meilleur pour la suite, et espère qu'ils continueront à s'engager avec autant d'énergie dans les causes qui leur tiennent à cœur.

M. Tournier souhaite adresser quelques mots à M. Jean-Claude Kormann, qui quitte le CM après 4 législatures :

Cher Jean-Claude, cher docteur,

Edmond Jabès disait qu'aucune parole ne précède les vrais départs. Néanmoins, comme toutes bonnes choses ont une fin, quelques mots écrits au bout de la table pour toi, Jean-Claude.

En effet, loué pour ta précision et ton sérieux, fort d'une méthode de travail rigoureuse et consciencieuse, aimé de ton souci d'une place d'écoute de toutes et de tous. Parfois saignant, souvent solidaire, toujours fin et élégant d'une rhétorique au service du bien commun et du bon mot bien senti.

Merci Jean-Claude de ton engagement, tu vas nous manquer, mais on se réjouit de continuer à boire des bières avec toi.

Mme Hutin adresse ses remerciements à Mme Peradotto :

Chère Julie,

Tu as été ma voisine au Conseil municipal, et j'ai été très contente de partager avec toi, nos échanges denses ont été très constructifs pour moi-même. Merci pour ton souci des autres, et bonne route à toi dans tes nouvelles expériences de vie.

M. Francey tient à rendre hommage à Mme Stoffel. Cette dernière s'est engagée il y a cinq ans et avait peu de connaissances en politique. Elle s'est cependant engagée jusqu'au bout, amenant encore un amendement ce soir. M. Francey a été fier de travailler avec elle et la remercie de son engagement.

M. Mazzola souhaite aussi adresser un hommage, à Mme Gabus-Thorens. Son engagement durant trois législatures a notamment été marqué par son rôle de « mère » durant le covid. La fonction n'était pas évidente dans ce début de législature mouvementé, et en tant que seule Conseillère administrative sortante, elle a assuré la continuité. Son apport a été précieux, et malgré les turbulences, son bilan est admirable aux yeux de M. Mazzola. Ce dernier se réjouit de lui succéder, notamment au niveau du social.

Mme von Gunten-Dal Busco offre ses remerciements à la Présidente, qui a effectué un travail exemplaire. Cette année n'a pas été la plus simple, notamment au niveau des votes qui ont pris place. La Présidente a mené de main de maître le CM et rempli son rôle admirablement.

Toutes les interventions d'hommages sont ponctuées d'une acclamation en l'honneur de la personne remerciée.

La Présidente remercie le CM pour sa confiance et son soutien durant sa présidence. Cela a été une belle aventure, et elle en ressort enrichie et très reconnaissante. Elle remercie ses collègues pour leur engagement au cours de ces cinq dernières années, qui ont commencé dans des conditions particulières, et qui s'achèvent aussi dans un climat quelque peu étrange. Elle souhaite bonne continuation aux membres du CM dans leur vie personnelle et professionnelle, et au sein ou en-dehors de cet hémicycle. Elle souhaite aussi s'adresser au premier Conseil administratif entièrement féminin, pour le remercier et lui souhaiter bonne suite dans leurs chemins de vie respectifs. De toute évidence, cette législature n'a pas été facile mais la Présidente espère que les Conseillères administratives pourront néanmoins n'en garder que le meilleur, et aborder le futur sans rancunes, mais avec sérénité et apaisement.

Pour terminer, la Présidente donne quelques chiffres de la législature, qui a compté 38 séances de Conseil municipal, et 210 séances toutes commissions confondues. Dans le détail, 42 CFAS ont eu lieu, suivies de 38 CSSV, 37 CDEE, 35 CAM, 25 CCE, 23 CCC et 10 TCR. En outre, 41 motions et 21 résolutions ont été déposées. Ces quelques chiffres rappellent que rien ne serait possible sans le soutien inconditionnel et bienveillant de l'administration communale, à qui la Présidente tire son chapeau. Des remerciements particuliers sont à donner aux Co-secrétaires généraux, notamment Mme Khaghani pour sa rapidité et son professionnalisme dans le suivi du CM. La Présidente remercie l'ensemble des collaborateurs de la Mairie, qui œuvrent jour après jour pour le bien de Confignon et de ses habitants. Ils sont au front au quotidien, une tâche délicate et difficile, mais dont tout le monde profite chaque jour, et qui mérite reconnaissance. La Présidente adresse un remerciement particulier à M. Duenn Tacita, fidèle metteur en scène de la salle du CM, qui contribue au bon fonctionnement des séances avec attention, bienveillance et bonne humeur.

Finalement, la Présidente offre un petit mot pour le public, qui connaît un noyau fidèle et attentif de participants. Elle les remercie de prendre le temps de venir écouter les séances du CM, et d'en supporter les membres Conseil après Conseil.

La **Présidente** souhaite bonne santé à toutes et tous, et lève la séance à 21h55 sous une salve d'applaudissements.



Nicole ROEHRICH
Présidente



Aline JOLIAT SAULNIER
Secrétaire

*Annexes : Statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
 Comptes annuels 2024 dans leur intégralité
 Réponse QE 226 – Traversée de la route de Chancy à la hauteur du parc des Molliers*

Statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

du 13 mai 2025

(Entrée en vigueur : 1^{er} juin 2025)

Titre I Dispositions générales

Art. 1 Constitution et dénomination

¹ Il est constitué, sous la dénomination de «Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon», au sens de l'article 30, lettre t, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, régie par les présents statuts, et pour ce que ces derniers ne prévoiraient pas, par les dispositions du chapitre III du livre premier, titre deuxième du code civil suisse.

² Cette fondation est inscrite au registre du commerce et placée sous la surveillance du Conseil municipal de la commune de Confignon.

Art. 2 Buts

¹ La fondation a pour but de mettre, le cas échéant d'aider à mettre, à la disposition de la population de Confignon des logements confortables à loyers abordables notamment au bénéfice de la législation cantonale et fédérale en matière de logements à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

² A cet effet, la fondation peut, en propre ou en participation avec des collectivités ou personnes de droit public ou privé, effectuer toutes opérations en rapport avec le but de la fondation, et notamment :

- a) acquérir ou se faire céder à titre gratuit tous immeubles ou parties d'immeubles;
- b) concéder ou se faire concéder tous droits de superficie;
- c) acquérir toutes actions de sociétés immobilières, constituer ou dissoudre de telles sociétés;
- d) construire ou faire construire tous immeubles, exécuter ou faire exécuter tous travaux d'équipement;
- e) transformer tous immeubles;
- f) effectuer toutes études;
- g) contracter tous emprunts;
- h) vendre ou donner en gage tous immeubles, construits ou non, et toutes actions de sociétés immobilières.

³ A titre exceptionnel accorder tous prêts consolidés de nature à favoriser la réalisation du but social.

⁴ Exploiter et gérer pour elle-même ou pour des tiers, ou faire exploiter tous immeubles.

Art. 3 Biens affectés au but spécial de la fondation

La fondation n'a pas de capital déterminé. Les biens affectés au but de la fondation sont constitués par :

- a) un capital initial de dotation octroyé par la commune de Confignon, d'un montant de 250 000 F (deux cent cinquante mille);
- b) l'apport ultérieur des immeubles communaux cédés avec les dettes qui s'y rattachent, par actes de cession distincts et dont la liste est annexée aux présents statuts. La différence entre la valeur comptable des actifs et des dettes apportés constituera pour deux tiers une dotation complémentaire au capital initial et pour le troisième tiers une dette rémunérée envers la commune;
- c) les dotations complémentaires des collectivités publiques;
- d) les subventions de la commune de Confignon, de l'Etat de Genève ou de la Confédération;
- e) les subsides, dons ou legs;
- f) le bénéfice net.

Art. 4 Siège

Le siège de la fondation est à Confignon.

Art. 5 Durée

La durée de la fondation est indéterminée.

Art. 6 Exercice annuel

L'exercice annuel coïncide avec l'année civile.

Titre II Organisation

Art. 7 Organisation de la fondation

Les organes de la fondation sont :

- a) le Conseil de fondation;
- b) l'organe de révision.

Art. 8 Conseil de la fondation

¹ La fondation est administrée par un conseil composé de :

- a) un représentant de l'Exécutif de la commune de Confignon, désigné par l'Exécutif;
- b) un Conseiller municipal de chaque parti politique représenté au Conseil municipal de la commune de Confignon, désigné par le Conseil municipal.

² Le Conseil peut s'adjoindre par cooptation des membres supplémentaires dans le cas où la fondation réalise une opération importante par rapport à son cercle d'activité, sous réserve des dispositions de l'article 13, chiffre 4, lettre b.

Art. 9 Durée des fonctions des membres du conseil

¹ Les membres du conseil sont élus pour une période de cinq ans, qui débute le 1^{er} juin de l'année marquant le début de chaque législature des autorités communales.

² Ils sont réputés démissionnaires pour le 31 mai de l'année marquant la fin d'une législature.

³ Ils sont immédiatement rééligibles. Est réputé démissionnaire tout membre du conseil qui transfère son domicile hors de la commune.

⁴ Au cas où le mandat d'un des membres prend fin avant le terme fixé, son remplaçant est élu par l'autorité qui a désigné le membre sortant dans les trois mois de la vacance.

Art. 10 Démission et révocation

¹ Tout membre du conseil peut démissionner en tout temps.

² De même, tout membre du conseil peut être révoqué en tout temps par l'autorité qui l'a élu, pour de justes motifs. Il le sera notamment s'il ne participe pas régulièrement, même sans sa faute, aux séances du conseil.

Art. 11 Rémunération

Les membres du conseil peuvent être rémunérés par jetons de présence dont le conseil fixe le montant chaque année.

Art. 12 Compétence et attributions du Conseil de la fondation

¹ Le conseil est l'organe suprême de la fondation. A ce titre, il a les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement des buts de la fondation, sous réserve des décisions soumises à l'approbation préalable du conseil.

² Il représente la fondation à l'égard des tiers.

Art. 13 Surveillance du Conseil municipal

¹ Le Conseil municipal de Confignon a la haute surveillance sur la fondation.

² Le bilan, les comptes de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle sont soumis chaque année à l'approbation du Conseil municipal avant le 31 mai, suivant la fin de l'exercice, avec un préavis de l'Exécutif.

³ Le Conseil municipal peut, en tout temps, prendre une décision exigeant la production des procès-verbaux des réunions du conseil.

⁴ Sont soumises à l'approbation préalable du Conseil municipal, sous peine de nullité, toutes les décisions concernant :

- a) la vente des biens immobiliers, la cession du capital-actions de sociétés immobilières; ainsi que la liquidation de sociétés immobilières.
- b) l'augmentation au-delà de huit du nombre des membres du conseil.
- c) la réalisation d'opérations en collaboration avec des personnes de droit privé;
- d) la dissolution de la fondation.

Art. 14 Approbation de L'Exécutif

Sont nulles, à défaut d'approbation préalable de l'Exécutif, les décisions concernant :

- a) La constitution de gages immobiliers sur les biens de la fondation ou de sociétés immobilières appartenant, en totalité ou en partie, à la fondation;
- b) le nantissement de titres appartenant à la fondation;
- c) les cautionnements de la fondation.

Art. 15 Organisation du Conseil de la fondation

La présidence du conseil est assumée par le membre de l'Exécutif. Le conseil désigne en outre parmi ses membres un(e) vice-président(e) et un(e) secrétaire.

Art. 16 Représentations

¹ La fondation est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux du ou de la président(e) et du ou de la vice-président(e), ou de l'un d'eux avec celle d'un ou plusieurs membres du conseil spécialement désignés à cet effet.

² Le conseil peut également désigner des fondés de pouvoir, sans signature individuelle.

Art. 17 Délégation de compétences

¹ Le conseil peut déléguer une partie de ses attributions à une ou plusieurs personnes ou commissions choisies en son sein.

² Il peut notamment désigner un comité de direction composé de trois ou quatre membres, chargé de l'expédition des affaires courantes. Il peut confier la gestion des immeubles à un ou des tiers.

Art. 18 Règlement

Le conseil fixe par règlement :

- a) sa rémunération;
- b) la procédure des prises de décisions;
- c) l'étendue des attributions déléguées;
- d) les tâches du comité de direction.

Art. 19 Séances du Conseil de fondation

¹ Le conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les affaires de la fondation, mais au moins deux fois par an.

² Il est convoqué par le ou la président(e), qui doit en outre le réunir si trois membres au moins en font la demande.

Art. 20 Décisions

¹ Le Conseil de fondation ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

² Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

³ Les décisions du conseil peuvent être prises exceptionnellement par voie de circulation, chaque membre étant appelé à se prononcer par écrit : elles remplacent alors une décision prise en séance, à moins que la discussion ne soit requise par l'un des membres.

⁴ Un procès-verbal est dressé des délibérations du conseil, signé du président et du secrétaire; copie en est adressée à chaque membre.

Art. 21 Contrôle

¹ L'organe de contrôle est désigné chaque année par le conseil en la personne d'une société membre de la Chambre des fiduciaires suisses ou d'un expert-comptable diplômé.

² A la fin février, l'organe de contrôle remet au Conseil de fondation un rapport écrit sur les comptes de la fondation.

Titre III Modification des statuts - Dissolution - Liquidation

Art. 22 Modification des statuts

¹ Toute modification des présents statuts doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Dissolution

² La décision de provoquer la dissolution de la fondation ne peut être prise qu'à la majorité des deux tiers des membres du Conseil, lors d'une séance convoquée spécialement pour cet objet et au moins trente jours d'avance. Cette décision n'est valable qu'après approbation par le Conseil municipal.

³ La compétence du Grand Conseil est réservée.

Art. 23 Liquidation

¹ La liquidation est opérée par le Conseil de la fondation.

² A défaut, elle est opérée par les soins de l'Exécutif, qui peut en charger un ou plusieurs liquidateurs.

³ Les fonds disponibles après paiement du passif sont remis à la commune de Confignon, à charge pour elle de les affecter à des buts analogues à ceux de la fondation.

Titre IV Dispositions transitoires

Art. 24

¹ La durée du mandat du premier Conseil de fondation s'étend jusqu'à la fin de la législature en cours des autorités communales.

² En dérogation à l'article 6, le premier exercice comptable commencera dès l'entrée en vigueur de la loi d'approbation du Grand Conseil pour se terminer le trente et un décembre de l'année en question.

Titre V Dispositions finales

Art. 25 Adoption des statuts

¹ Les présents statuts ont été adoptés par décision du Conseil municipal de Confignon le 13 mai 2025.

² Approuvés par arrêté du Conseil d'Etat le xxx.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérar SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

**Commune de Confignon
Confignon**

Exercice 2024

Rapport de l'organe de révision
au Conseil municipal



Le 8 avril 2025

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2024
au Conseil municipal de la

**Commune de Confignon
Confignon**

Genève, le 8 avril 2025
66/vac/6

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la commune de Confignon comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon le modèle de comptes annuels du manuel MCH2 pour les communes genevoises, le message du Conseil administratif (annexe 1) constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce message n'ont pas été vérifiées lors de notre audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Confignon, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilité des magistrats communaux

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

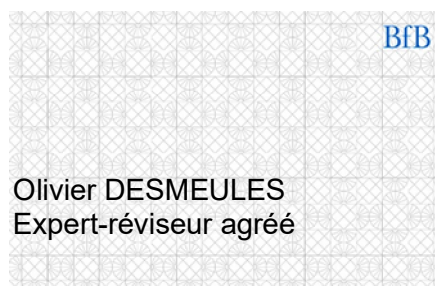
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA

**Annexes :**

- Comptes annuels (détail ci-après)

Annexes :Comptes annuels comprenant :

1.	Message du Conseil administratif	5
2.	Bilan	6
3.	Compte de résultat échelonné	7
4.	Compte de résultat par fonction	8
5.	Compte des investissements	13
6.	Tableau des Flux de trésorerie	15
7.	Règles régissant la présentation des comptes	16
8.	Principes relatifs à la présentation des comptes	17
9.	État du capital propre	19
10.	Tableau des provisions	20
11.	Tableau des participations	21
12.	Tableau des garanties et des engagements conditionnels	23
13.	Tableau des immobilisations	24
14.	Explications sur les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés	25
15.	Indications supplémentaires	26
16.	Indicateurs financiers	28
17.	Crédits budgétaires supplémentaires	30

COMPTES ANNUELS 2024

de la commune de Confignon

Confignon, le 8 avril 2025

1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La commune de Confignon a l'avantage de présenter aux comptes 2024 un excédent de revenus de CHF 6'837.16, soit un montant de CHF 17'721'127.89 aux charges et un montant de CHF 17'727'965.05 aux revenus. Pour mémoire, le budget 2024 prévoyait un excédent de revenus de CHF 23'596.73.

Le résultat opérationnel s'élève à CHF 1'395'238.76, soit avant les amortissements complémentaires de CHF 1'388'401.60 votés par le Conseil municipal au mois de novembre 2024 dans la perspective de recettes fiscales plus favorables que les estimations et de moins dépensés dans les charges.

Ce résultat opérationnel est supérieur de CHF 1'371'642.03 par rapport au budget 2024 en raison de recettes fiscales plus élevées par rapport aux estimations transmises par l'Administration fiscale cantonale de CHF 346'048.20 et des revenus des taxes et de transferts plus importants de CHF 241'331.54.

Au niveau des charges, des non dépensés sont à relever dans toutes les catégories à l'exception des charges de transfert, permettant ainsi une économie globale de CHF 690'241.46. Les amortissements, moins élevés de 404'229.53 par rapport au budget représentent 59% de l'économie réalisée sur les charges. En effet, les amortissements complémentaires comptabilisés lors du bouclage des comptes 2023 ont permis de diminuer les amortissements courants 2024 de 282'358.20. En parallèle, d'autres amortissements prévus n'ont pas pu être comptabilisés, dans l'attente de la finalisation des crédits d'investissement, les amortissements ne débutant qu'une fois l'investissement mis en service.

Les charges de personnel sont inférieures au budget 2024 de CHF 275'420.01 en raison de démissions intervenues durant l'année qui n'ont pas pu être remplacées immédiatement et d'engagement prévus au budget qui se sont faits dans le courant de l'exercice, entraînant un non dépensé temporaire.

Au niveau des charges d'exploitation, sur un total budgété de CHF 3'883'900.-, CHF 3'729'136.05 ont été dépensés, soit une économie réalisée de CHF 154'763.95. Les charges de transfert sont quant à elles supérieures de CHF 150'643.94, avec un total dépensé de CHF 6'095'045.39, pour un budget de CHF 5'944'401.45.

2. BILAN AU 31.12.2024

COMMUNE DE CONFIGNON

BILAN AU		31 décembre 2023	31 décembre 2024
1	Actifs	50 407 346.04	48 967 357.61
10	Patrimoine financier	23 469 083.25	22 912 550.08
100	Disponibilités et placements à court terme	8 837 820.94	8 404 272.83
101	Créances	6 000 359.04	5 857 300.77
102	Placements financiers à court terme	250.00	1 500.00
104	Actifs de régularisation	1 128 766.22	1 006 509.43
107	Placements financiers	501 476.00	642 556.00
108	Immobilisations corporelles PF	7 000 411.05	7 000 411.05
14	Patrimoine administratif	26 938 262.79	26 054 807.53
140	Immobilisations corporelles du PA	21 570 705.47	20 378 563.84
142	Immobilisations incorporelles	567 586.63	701 739.67
145	Participations, capital social	3 927 107.03	3 954 497.03
146	Subventions d'investissements	872 863.66	1 020 006.99
2	Passif	50 407 346.04	48 967 357.61
20	Capitaux de tiers	18 944 820.82	17 497 995.23
200	Engagements courants	800 851.30	1 186 955.86
201	Engagements financiers à court terme	2 000 000.00	1 500 000.00
204	Passifs de régularisation	830 187.35	1 101 842.68
205	Provisions à court terme	1 744 188.42	1 639 602.94
206	Engagements financiers à long terme	13 500 000.00	12 000 000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	69 593.75	69 593.75
29	Capital propre	31 462 525.22	31 469 362.38
291	Fonds enregistrés comme capital propre	101 240.50	110 131.16
299	Excédent/découvert du bilan	31 361 284.72	31 359 231.22

3. COMPTE DE RESULTAT ECHELONNE AU 31.12.2024 COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes au 31.12.2024
Charges d'exploitation	15 368 284.55	16 910 467.75	16 226 698.20
30 Charges de personnel	4 330 621.60	5 123 457.00	4 848 036.99
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	3 674 462.41	3 883 900.00	3 729 136.05
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 752 747.17	1 958 709.30	1 554 479.77
36 Charges de transfert	5 610 453.37	5 944 401.45	6 095 045.39
Revenus d'exploitation	18 708 625.87	16 307 394.48	16 922 502.00
40 Revenus fiscaux	16 685 785.38	14 249 708.62	14 595 756.82
42 Taxes	765 485.48	491 010.00	590 013.58
43 Revenus divers	66 183.55	306 000.00	333 727.78
46 Revenus de transfert	1 191 171.46	1 260 675.86	1 403 003.82
Résultat d'exploitation	3 340 341.32	603 073.27-	695 803.80
34 Charges financières	111 300.00	112 500.00	106 028.09
44 Revenus financiers	999 986.01	739 170.00	805 463.05
Résultat financier	888 686.01	626 670.00	699 434.96
RESULTAT OPERATIONNEL	4 229 027.33	23 596.73	1 395 238.76
38 Charges extraordinaires	2 529 176.13	0.00	1 388 401.60
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	2 529 176.13-	0.00	1 388 401.60-
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	1 699 851.20	23 596.73	6 837.16

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2024
COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes au 31.12.2024
0 ADMINISTRATION GENERALE			
TOTAL CHARGES	3 526 412.40	3 218 107.21	3 204 318.39
TOTAL REVENUS	207 679.61	172 200.00	138 699.62
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF			
TOTAL CHARGES	389 926.40	434 500.00	438 952.13
30 Charges du personnel	325 542.10	354 300.00	379 135.60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	64 084.30	80 200.00	59 616.53
36 Charges de transfert	300.00	0.00	200.00
02 SERVICES GENERAUX			
TOTAL CHARGES	3 136 486.00	2 783 607.21	2 765 366.26
TOTAL REVENUS	207 679.61	172 200.00	138 699.62
30 Charges du personnel	1 351 956.55	1 412 341.00	1 478 264.87
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	786 243.75	871 060.00	876 522.77
33 Amortissements du patrimoine administratif	263 333.08	291 591.21	204 887.45
36 Charges de transfert	186 369.50	208 615.00	205 691.17
38 Charges extraordinaires	548 583.12	0.00	0.00
42 Taxes	121 599.55	75 300.00	63 348.95
44 Revenus financiers	67 697.00	71 900.00	55 897.60
46 Revenus de transfert	18 383.06	25 000.00	19 453.07
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE			
TOTAL CHARGES	2 051 771.62	1 218 763.26	1 113 751.12
TOTAL REVENUS	51 762.25	118 000.00	81 915.00
11 SECURITE PUBLIQUE			
TOTAL CHARGES	378 375.00	522 808.00	500 949.40
TOTAL REVENUS	48 262.25	114 500.00	78 415.00
30 Charges du personnel	0.00	91 433.00	71 576.40
36 Charges de transfert	378 375.00	431 375.00	429 373.00
42 Taxes	13 382.25	14 500.00	41 758.00
44 Revenus financiers	34 880.00	100 000.00	36 657.00
14 QUESTIONS JURIDIQUES			
TOTAL CHARGES	72 595.25	84 120.00	74 845.00
36 Charges de transfert	72 595.25	84 120.00	74 845.00
15 SERVICE DU FEU			
TOTAL CHARGES	1 553 053.78	541 660.26	475 722.67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	3 000.00	903.70
33 Amortissements du patrimoine administratif	63 554.40	63 554.26	4 808.88
36 Charges de transfert	429 818.45	475 106.00	470 010.09
38 Charges extraordinaires	1 059 680.93	0.00	0.00
16 DEFENSE			
TOTAL CHARGES	47 747.59	70 175.00	62 234.05
TOTAL REVENUS	3 500.00	3 500.00	3 500.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6 765.75	23 450.00	29 701.95
36 Charges de transfert	40 981.84	46 725.00	32 532.10
46 Revenus de transfert	3 500.00	3 500.00	3 500.00

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2024
COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes au 31.12.2024
2	FORMATION			
	TOTAL CHARGES	3 372 146.19	3 450 477.46	3 335 747.55
	TOTAL REVENUS	657 299.43	601 101.00	633 452.79
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL CHARGES	3 372 146.19	3 450 477.46	3 335 747.55
	TOTAL REVENUS	657 299.43	601 101.00	633 452.79
	30 Charges du personnel	782 770.75	875 050.00	765 289.30
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	960 579.53	1 009 110.00	1 016 773.24
	33 Amortissements du patrimoine administratif	842 162.46	842 162.46	829 730.01
	36 Charges de transfert	677 842.00	724 155.00	723 955.00
	38 Charges extraordinaires	108 791.45	0.00	0.00
	42 Taxes	366 273.65	332 500.00	370 788.20
	44 Revenus financiers	63 758.55	65 970.00	39 669.15
	46 Revenus de transfert	227 267.23	202 631.00	222 995.44
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES			
	TOTAL CHARGES	1 531 306.68	1 641 411.66	1 526 877.36
	TOTAL REVENUS	64 234.70	57 710.00	126 868.35
32	CULTURE AUTRES			
	TOTAL CHARGES	402 854.79	471 082.00	456 731.32
	TOTAL REVENUS	7 848.70	2 750.00	54 260.35
	30 Charges du personnel	235 206.55	225 849.00	267 270.10
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	130 097.01	186 000.00	150 387.99
	33 Amortissements du patrimoine administratif	13 162.23	29 233.00	13 162.23
	36 Charges de transfert	24 389.00	30 000.00	25 911.00
	42 Taxes	7 848.70	2 750.00	54 260.35
33	MEDIAS			
	TOTAL CHARGES	50 301.70	70 940.00	42 253.98
	TOTAL REVENUS	0.00	360.00	0.00
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	46 301.70	66 940.00	38 253.98
	33 Amortissements du patrimoine administratif	4 000.00	4 000.00	4 000.00
	42 Taxes	0.00	360.00	0.00
34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL CHARGES	1 078 150.19	1 099 389.66	1 027 892.06
	TOTAL REVENUS	56 386.00	54 600.00	72 608.00
	30 Charges du personnel	321 426.55	343 150.00	244 747.58
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	279 605.63	320 690.00	336 768.53
	33 Amortissements du patrimoine administratif	68 318.46	83 144.66	69 071.62
	36 Charges de transfert	335 035.26	352 405.00	377 304.33
	38 Charges extraordinaires	73 764.29	0.00	0.00
	42 Taxes	7 786.00	7 500.00	8 280.00
	44 Revenus financiers	48 600.00	47 100.00	64 328.00
5	SECURITE SOCIALE			
	TOTAL CHARGES	3 016 043.65	3 401 086.00	3 359 012.42
	TOTAL REVENUS	775 490.25	767 724.00	812 982.00
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS			
	TOTAL CHARGES	351.55	5 000.00	558.50
	TOTAL REVENUS	16 920.00	0.00	0.00
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	351.55	5 000.00	558.50
	44 Revenus financiers	16 920.00	0.00	0.00

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2024
COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes au 31.12.2024
54 FAMILLE ET JEUNESSE			
TOTAL CHARGES	2 505 677.10	2 751 084.00	2 761 039.35
TOTAL REVENUS	758 470.25	767 724.00	812 982.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11 504.25	14 250.00	14 023.46
33 Amortissements du patrimoine administratif	33 404.24	0.00	0.00
36 Charges de transfert	2 457 003.20	2 736 834.00	2 747 015.89
38 Charges extraordinaires	3 765.41	0.00	0.00
44 Revenus financiers	182 500.00	182 500.00	182 500.00
46 Revenus de transfert	575 970.25	585 224.00	630 482.00
57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE			
TOTAL CHARGES	393 715.00	510 502.00	462 196.07
TOTAL REVENUS	100.00	0.00	0.00
30 Charges du personnel	258 979.45	380 220.00	342 940.27
36 Charges de transfert	134 735.55	130 282.00	119 255.80
42 Taxes	100.00	0.00	0.00
59 DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS			
TOTAL CHARGES	116 300.00	134 500.00	135 218.50
36 Charges de transfert	116 300.00	134 500.00	135 218.50
6 TRANSPORTS			
TOTAL CHARGES	1 926 233.64	1 242 302.10	1 215 008.79
TOTAL REVENUS	225 062.90	42 100.00	79 552.55
61 CIRCULATION ROUTIERE			
TOTAL CHARGES	1 838 802.14	1 193 886.10	1 176 870.82
TOTAL REVENUS	176 408.90	34 000.00	78 927.55
30 Charges du personnel	422 629.85	552 302.00	503 404.57
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	366 481.90	283 750.00	284 250.42
33 Amortissements du patrimoine administratif	281 202.69	315 714.10	194 938.50
36 Charges de transfert	33 896.77	42 120.00	37 865.10
38 Charges extraordinaires	734 590.93	0.00	156 412.23
42 Taxes	159 539.90	5 000.00	10 502.55
44 Revenus financiers	9 720.00	29 000.00	68 425.00
46 Revenus de transfert	7 149.00	0.00	
62 TRANSPORTS PUBLICS			
TOTAL CHARGES	87 431.50	48 416.00	38 137.97
TOTAL REVENUS	48 654.00	8 100.00	625.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	70 539.50	16 000.00	14 596.50
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	13 700.00	4 813.47
36 Charges de transfert	16 892.00	18 716.00	18 728.00
42 Taxes	48 654.00	8 100.00	625.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	1 634 420.14	2 126 075.06	3 264 530.03
TOTAL REVENUS	171 299.90	394 948.00	491 060.62
71 APPROVISIONNEMENT EN EAU			
TOTAL CHARGES	15 724.61	15 724.61	87 834.13
33 Amortissements du patrimoine administratif	15 724.61	15 724.61	17 834.13
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	70 000.00
72 TRAITEMENT DES EAUX USEES			
TOTAL CHARGES	186 833.30	194 324.00	1 483 482.41
TOTAL REVENUS	70 982.77	39 948.00	129 903.13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5 596.75	13 050.00	136 699.25
33 Amortissements du patrimoine administratif	167 885.00	167 885.00	171 392.64
36 Charges de transfert	13 351.55	13 389.00	13 401.15
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	1 161 989.37
46 Revenus de transfert	70 982.77	39 948.00	129 903.13

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2024
COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes au 31.12.2024
73 GESTION DES DECHETS			
TOTAL CHARGES	765 995.96	823 036.45	757 656.66
TOTAL REVENUS	21 213.58	25 000.00	25 573.71
30 Charges du personnel	81 850.45	86 222.00	62 419.89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	683 326.66	736 000.00	694 422.32
36 Charges de transfert	818.85	814.45	814.45
42 Taxes	21 213.58	25 000.00	25 573.71
76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT			
TOTAL CHARGES	219 351.85	228 605.00	201 679.86
TOTAL REVENUS	20.00	9 000.00	56.00
30 Charges du personnel	155 831.65	131 955.00	100 740.44
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	60 520.20	93 650.00	97 939.42
36 Charges de transfert	3 000.00	3 000.00	3 000.00
42 Taxes	20.00	0.00	56.00
46 Revenus de transfert	0.00	9 000.00	0.00
77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES			
TOTAL CHARGES	72 442.90	89 422.00	62 453.69
TOTAL REVENUS	12 900.00	15 000.00	1 800.00
30 Charges du personnel	72 235.00	86 222.00	62 416.59
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	207.90	3 200.00	37.10
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	0.00	0.00
42 Taxes	12 900.00	15 000.00	1 800.00
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	374 071.52	774 963.00	671 423.28
TOTAL REVENUS	66 183.55	306 000.00	333 727.78
30 Charges du personnel	322 192.70	584 413.00	569 831.38
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	51 878.82	58 550.00	61 751.06
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	132 000.00	39 840.84
43 Revenus divers	66 183.55	306 000.00	333 727.78
8 ECONOMIE PUBLIQUE			
TOTAL REVENUS	146 850.84	130 800.00	160 126.71
87 COMBUSTIBLE ET ENERGIE			
TOTAL REVENUS	146 850.84	130 800.00	160 126.71
44 Revenus financiers	146 850.84	130 800.00	160 126.71
9 FINANCES ET IMPOTS			
TOTAL CHARGES	950 426.36	724 745.00	701 882.23
TOTAL REVENUS	17 408 932.00	14 761 981.48	15 203 307.41
91 IMPOTS			
TOTAL CHARGES	594 278.44	458 700.00	353 285.69
TOTAL REVENUS	16 836 237.38	14 378 928.48	14 734 294.82
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	150 377.21	100 000.00	84 070.67-
36 Charges de transfert	443 901.23	358 700.00	437 356.36
40 Revenus fiscaux	16 685 785.38	14 249 708.62	14 595 756.82
42 Taxes	6 167.85	5 000.00	13 020.82
46 Revenus de transfert	144 284.15	124 219.86	125 517.18

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2024
COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes au 31.12.2024
92	CONVENTIONS FISCALES			
	TOTAL CHARGES	244 847.92	153 545.00	242 568.45
36	Charges de transfert	244 847.92	153 545.00	242 568.45
93	PEREQUATIONS FINANCIERES ET COMPENSATION DES CHARGES			
	TOTAL REVENUS	143 635.00	271 153.00	271 153.00
46	Revenus de transfert	143 635.00	271 153.00	271 153.00
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE			
	TOTAL CHARGES	111 300.00	112 500.00	106 028.09
	TOTAL REVENUS	429 059.62	111 900.00	197 859.59
34	Charges financières	111 300.00	112 500.00	106 028.09
44	Revenus financiers	429 059.62	111 900.00	197 859.59
97	REDISTRIBUTIONS			
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00
46	REVENUS DE TRANSFERTS	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL				
	TOTAL CHARGES	18 008 760.68	17 022 967.75	17 721 127.89
	TOTAL REVENUS	19 708 611.88	17 046 564.48	17 727 965.05
		1 699 851.20	23 596.73	6 837.16

5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2024
COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes au 31.12.2024
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL DEPENSES	1 279 052.44	914 000.00	1 035 657.88
	TOTAL RECETTES	77 000.00	75 722.00	103 053.10
02	SERVICES GENERAUX			
	TOTAL DEPENSES	1 279 052.44	914 000.00	1 035 657.88
	TOTAL RECETTES	77 000.00	75 722.00	103 053.10
50	Immobilisations corporelles	1 035 716.39	665 000.00	807 024.88
52	Immobilisations incorporelles	26 636.05	35 000.00	14 633.00
56	Subvention d'investissements propres	216 700.00	214 000.00	214 000.00
63	Subvention d'investissements acquises	77 000.00	75 722.00	103 053.10
2	FORMATION			
	TOTAL DEPENSES	0.00	26 000.00	0.00
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL DEPENSES	0.00	26 000.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	26 000.00	0.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES			
	TOTAL DEPENSES	495 043.14	50 000.00	135 601.23
	TOTAL RECETTES	43 200.00	0.00	0.00
32	CULTURES, AUTRES			
	TOTAL DEPENSES	43 195.00	0.00	14 993.70
50	Immobilisations corporelles	43 195.00	0.00	14 993.70
34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL DEPENSES	451 848.14	50 000.00	120 607.53
	TOTAL RECETTES	43 200.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	451 848.14	50 000.00	120 607.53
63	Subvention d'investissements acquises	43 200.00	0.00	0.00
5	SECURITE SOCIALE			
	TOTAL DEPENSES	0.00	0.00	27 390.00
54	FAMILLE ET JEUNESSE			
	TOTAL DEPENSES	0.00	0.00	27 390.00
55	Participations et capital social	0.00	0.00	27 390.00
6	TRANSPORTS			
	TOTAL DEPENSES	232 841.70	908 000.00	592 436.79
	TOTAL RECETTES	0.00	52 000.00	151 100.00
61	CIRCULATION ROUTIERE			
	TOTAL DEPENSES	229 659.05	497 000.00	454 952.35
	TOTAL RECETTES	0.00	52 000.00	151 100.00
50	Immobilisations corporelles	229 659.05	445 000.00	454 952.35
52	Immobilisations incorporelles	0.00	52 000.00	0.00
63	Subvention d'investissements acquises	0.00	52 000.00	151 100.00
62	TRANSPORTS PUBLICS			
	TOTAL DEPENSES	3 182.65	411 000.00	137 484.44
50	Immobilisations corporelles	3 182.65	411 000.00	137 484.44

5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2024
COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes au 31.12.2024
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DEPENSES	312 150.35	762 000.00	554 349.98
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU			
	TOTAL DEPENSES	0.00	25 000.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	25 000.00	0.00
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	TOTAL DEPENSES	140 305.55	125 000.00	1 142.55
50	Immobilisations corporelles	140 305.55	125 000.00	1 142.55
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES			
	TOTAL DEPENSES	0.00	150 000.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	150 000.00	0.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DEPENSES	171 844.80	462 000.00	553 207.43
50	Immobilisations corporelles		50 000.00	33 389.00
52	Immobilisations incorporelles	171 844.80	412 000.00	519 818.43
TOTAL GENERAL				
	TOTAL DEPENSES	2 319 087.63	2 660 000.00	2 345 435.88
	TOTAL RECETTES	120 200.00	127 722.00	254 153.10
		2 198 887.63	2 532 278.00	2 091 282.78

6. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE COMMUNE DE CONFIGNON

	Mouvements 2024
Résultat total des comptes de résultats	6 837.16
+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	2 974 738.04
- Augmentation / + diminution des créances	143 058.27
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	122 256.79
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	386 104.56
+ Augmentation / - diminution des provisions	- 104 585.48
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	271 655.33
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	3 800 064.67
+ Subvention d'investissement	40 153.10
Recettes du compte des investissement ayant une influence sur les liquidités	40 153.10
- Immobilisations corporelles	-1 569 594.45
- Immobilisations incorporelles	- 534 451.43
- Prêts et participations	- 27 390.00
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-2 131 435.88
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	-2 091 282.78
- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	- 142 330.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	- 142 330.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)	-2 233 612.78
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	- 500 000.00
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-1 500 000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	-2 000 000.00
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)	- 433 548.11
Liquidités et placements à court terme au 01.01.24	8 837 820.94
Liquidités et placements à court terme au 31.12.24	8 404 272.83
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	- 433 548.11

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES COMMUNE DE CONFIGNON

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Confignon reposent sur les principales base légales suivantes :

- ♦ Loi sur l'administration des communes (LAC)
- ♦ Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).
- ♦ Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES COMMUNE DE CONFIGNON

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel "Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2" édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence de coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. La première réévaluation a été effectuée en 2018. La deuxième a eu lieu en 2022.

La parcelle 11346, située sur le chemin des Hutins a été ajustée à sa valeur de remplacement au 31.12.2023 suite à l'invalidation de son transfert à la Fondation du logement par voie référendaire en mars 2023. Elle a été évaluée par un expert à CHF 1'696'849.-.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon des dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un post, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes. Du fait de la situation excédentaire de l'exercice, des amortissements non planifiés ont été comptabilisés en 2024 sur de nombreux biens du PA pour un total de CHF 1'388'401.60.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieur ou égale à CHF 100'000, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au PA (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissements supérieures à CHF 100'000 doivent obligatoirement être activées.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été constituée à hauteur de CHF 1'192'000, soit un montant conforme au maximum autorisé de 8 % sur la production estimée, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de délimitation des impôts.

9. ETAT DU CAPITAL PROPRE
COMMUNE DE CONFIGNON

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01.2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2024
291	Fonds enregistrés comme capital propre	101'240.50	23'180.46	14'289.80	110'131.16
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	101'240.50	23'180.46	14'289.80	110'131.16
299	Excédent/découvert du bilan	31'361'284.72	1'722'222.28	1'724'75.78	31'359'231.22
2990	Résultat annuel	1'701'095.32	21'126.96	1'724'75.78	-2'053.50
2999	Résultats cumulés des années précédentes	29'660'189.40	1'701'095.32	0.00	31'361'284.72
29	Total	31'462'525.22	1'745'402.74	1'738'565.58	31'469'362.38

Commentaires :

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultats de l'année s'élève à CHF 6'837.16 et correspond à la variation de la nature 29 dans sa globalité.
Les mouvements opérés sur les fonds enregistrés comme capitaux propres et impactant le résultat annuel ainsi que le résultat cumulé des années précédentes sont les suivants:

Mouvements de fonds enregistrés comme capital propre:

Solde fonds de bienfaisance au 01.01.2024	46'698.45
/ utilisation du fonds	-14'289.80
Solde fonds de bienfaisance au 31.12.2024	32'408.65
Solde du fonds de mise en valeur au 01.01.2024	54'542.05
/ utilisation du fonds - fonctionnement	-
+ alimentation du fonds à hauteur de 1% des investissements réalisés en 2024	23'180.46
Solde fonds de de mise en valeur au 31.12.2024	77'722.51

Ainsi, le résultat à reporter au 01.01.2025 dans le résultat cumulé compte 2990 est de CHF -2'053.60

Excédent de revenus 2024	6'837.16
Dissolution des fonds enregistrés comme capital propre	14'289.80
Alimentation des fonds enregistrés comme capital propre	-23'180.46
	-2'053.50

10. TABLEAU DES PROVISIONS
COMMUNE DE CONFIGNON

	Solde au 01.01.2024	Constitution ou augmentation	Utilisations ou Dissolutions	Solde au 31.12.2024	Dont part de provision à court terme
A. Provisions autres droits du personnel	369'375.20		55'193.00	314'182.20	314'182.20
B. Provisions pour autres activités d'exploitation	19'000.00	3'000.00		22'000.00	19'000.00
C. Provision indemnités fin de législature	-	53'900.00		53'900.00	53'900.00
D. Provisions fiscales	1'355'813.22		106'291.88	1'249'521.34	
D. Provisions impôt à la source	-			-	

Commentaires :

- A. Provisions autres droits du personnel**
But : Plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée (PACRA)
Commentaires : le plan a été adopté par le Conseil municipal le 20 juin 2023. La provision a été dissoute à hauteur des versements effectués aux bénéficiaires du plan de retraite anticipée.
- B. Provisions pour autres activités d'exploitation**
But : Provision qui concerne la révision des comptes 2024 (CHF 22'000).
- C. Provision indemnités fin de législature**
But : Provision qui couvre les indemnités de départ à verser aux magistrats sortantes au 31 mai 2025.
Commentaires:
En application de l'article 47A de la loi, le montant minimum des indemnités de fin de fonction allouées aux magistrats communaux équivalait à :
a) 3 traitements mensuels bruts pour la première législature;
b) 4 traitements mensuels bruts pour 2 législatures;
c) 5 traitements mensuels bruts à compter de la troisième législature.

- D. Provisions fiscales**
But : Provisions fiscales
Commentaires : Couverture des frais de perception et de la volatilité des recettes fiscales.
Les provisions sur impôts sont constituées comme suit:
- **Provision sur frais de perception dus sur le reliquat au 31.12.2024 :**

Reliquats fiscaux au 31.12.2024	7'739'111.38
./. Ducroire de 30% sur reliquats	-2'321'733.41
Reliquats fiscaux nets au 31.12.2024	5'417'377.97
Provisions sur frais de perceptions dus s/ reliquats de 3%	162'521.34
- Provision sur l'estimé fiscal	8%
Taux maximum admis pour la commune de Confignon sur la production estimée	13'585'239.94
Production estimée PP + PM 2024	1'086'819.20
Provision maximale autorisée au 31.12.2024	1'087'000.00
Provision comptabilisée	
Total provisions fiscales	1'249'521.34

**11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON**

Nom de l'entité	BCGe - Banque cantonale de Genève	SIG - Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises	Fondation des Eaux	Fondation de la Petite Enfance	AFJ Rhône-Sud	Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	CAD Energie 1 SA	GD Cherpines SA
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative	Fondation de droit public	Fondation de droit public	Groupeement intercommunal	Fondation de droit public	Société anonyme	Société anonyme
Activités et tâches publiques	Contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises	Gestion et développement du Centre intercommunal des sports, loisirs et nature des Eaux	Organiser, gérer, développer des espaces de vie enfantine destinés à l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la commune de Confignon et la commune d'Aire-la-Ville	Accueil familial de jour	Mise à disposition de la population de Confignon des logements confortables à loyers abordables, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux et artisanaux d'intérêt général	Rénovation, entretien, distribution, facturation des installations de chauffage à distance (CAD)	Réglr comme intermédiaire entre les différents intervenants pour la mise en œuvre de plan localisé de quartier 2 (PLQ2) et des plans localisés de détails (PLQ de détails) y relatifs dans le cadre du périmètre des Cherpines; réalisation d'aménagements et d'équipements de mise en place de mécanismes de délégation de réalisation d'aménagements et d'équipements
Total du capital	CHF 360 mios	CHF 100 mios	CHF 137'000	CHF 50'000	CHF 20'000	CHF 568'968	CHF 2'014'810	CHF 120'000	CHF 100'000
dont détenu par la commune	0.066% (soit 4'784 actions sur 7'200'000)	0.14%	1.46%	10%	50%	9.12%	100%	33.33%	33.33%
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 2'649'192	CHF 141'450	CHF 2'000	CHF 50'000	CHF 10'000	CHF 51'912	CHF 2'014'810	CHF 40'000	CHF 3'076
Valeur comptable de la participation	CHF 32'017 au PA (2'748 actions) : CHF 365'462 au PF (2'036 actions)	CHF 141'450	CHF 2'000	CHF 50'000	CHF 10'000	CHF 51'912	CHF 2'014'810	CHF 40'000	CHF 3'076
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises et l'Etat de Genève	Communes genevoises	Commune de Bernex, Villes de Lancy, d'Onex et de Genève	Commune d'Aire-la-Ville	Commune de Bernex, Villes d'Onex et de Lancy	-	ED Energie Durable SA	PI Cherpines SA, FPLC, Leonelli Stefano, PATP Développement SA, Immologic Proprietas SA, Construction Perret SA, Enz Denis, Pilon Christophe, Menut Jean-Baptiste, Orin SA, Ceimmo Développement SA, Garden Centre Schilliger SA, Brollet Investissement SA, Keat SA, Marli Développement SA, Taddéo Jean-Pierre, Implema Immobilier SA, Sevastopoulo Marina
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, Loyal Finance AG Zurich, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gotthard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtaige Lyon.	EOS Holding SA, Parco solico del San Gotardo SA, Securalee - Vaud SA, Gaznat SA.	-	-	-	-	-	-	-
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Tires en dépôts	Charges énergétiques Intérêts sur participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers	Locations des bâtiments, emplacements Dédommagements des détenteurs du capital	Pensions Subvention des communes de Confignon et d'Aire-la-Ville	Pensions subventions des détenteurs du capital	Loyers	Exploitation chauffage à distance	Refacturation de frais
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	-	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risques immobiliers	Risque d'exploitation et énergétique	Risque de gestion
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Art. 957 à 962 CO	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	Code des Obligations	Code des Obligations
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 231.0 millions de francs (2023)	- 171.1 mios de francs (2023)	+ CHF 73'721 (1.7.22-30.6.23)	+ CHF 149'560 (2023)	CHF 0 (2023)	CHF 0 (2023)	+ CHF 833'615 (2023)	+ CHF 7'862 (2023)	+ CHF 586 (30.06.23-30.06.24)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 30'270 mios en 2023 (dont CHF 2'164 mios de francs de capitaux propres).	CHF 4'464 mios en 2023 (dont CHF 2'365 mios de capitaux propres)	CHF 1'914'556 (06.2023) (dont CHF 1'539'161 de capitaux propres)	CHF 10'947'942 (2023) (dont CHF 1'033'804 de capitaux propres)	CHF 564'659 (2023) (dont CHF 20'000 de capitaux propres)	CHF 1'234'833 (2023) (dont CHF 568'968 de capitaux propres)	CHF 58'912'101 (2023) (dont CHF 26'106'625 de capitaux propres)	CHF 880'652 (2023) (dont CHF 246'631 de capitaux propres)	CHF 280'496 (30.06.24) dont CHF 769.13 de capitaux propres)

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS
COMMUNE DE CONFINIGNON

Nom de l'entité	eOperations Suisse SA	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets cannés	Contre régional d'intervention « CRI 201 »	Centre intercommunal de voirie (CIV)	Organisation régionale de la protection civile Lancy-Cressy (ORPC)	Société coopérative COORFI
Forme juridique	Société anonyme	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Fournir à la Confédération, aux cantons et aux communes des prestations liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets cannés vers des centres spécialisés	Compagnie des sapeurs-pompiers des communes membres	Mise à disposition des locaux à usage de la voirie des communes membres	Protection de la population	Procurer en location à ses sociétaires des locaux à des conditions favorables pour exercer leurs activités artisanales et industrielles.
Total du capital	CHF 100'000	---	---	---	---	---	---	---	---
dont détenu par la commune	0.10%	---	---	---	---	---	---	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 300	---	---	---	---	---	---	---	CHF 80'000
Valeur comptable de la participation	CHF 300	---	---	---	---	---	---	---	CHF 80'000
Principaux autres détenteurs	Cantons suisses	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Commune de Bernex	Ville d'Onex et commune de Bernex	Villes d'Onex et de Lancy	Barro & Cie SA, DBS Charpenites Associés SA, OP menuiserie SA, Durallourd & Fils SA, MS Services SA, Caragnano & Cie SA, Jobo SA, 3TEC SA, ...
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	N/A	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles des membres Subventions cantonales et fédérales	Loyers
Risques spécifiques	Risque de gestion	---	---	---	---	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion
Normes comptables appliquées par l'entité	Code des Obligations	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	Code des Obligations
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF 54'991 (2023)	+ CHF 636'000 (2023) sur un total de revenus de CHF 5'380'432.	+ CHF 4'906'252 (2023) sur un total de revenus de CHF 97'512'024.	+ CHF 407'884 (2023) sur un total de revenus de CHF 12'231'300	- CHF 166'872 (2023) sur un total de revenus de CHF 1'075'168.	CHF 0 (2023). Tienter des charges est réparti entre les communes membres	CHF 0 (2023). Tienter des charges est réparti entre les communes membres	CHF 0 (2023). Tienter des charges est réparti entre les communes membres	- CHF 5'589 (2023)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 1'815'290 (2023) (dont CHF 573'620 de capitaux propres)	CHF 7'486'194 (2023) (dont CHF 3'315'722 de capitaux propres)	CHF 20'605'032 (2023) (dont CHF 16'178'717 de capitaux propres)	CHF 3'412'656 (2023) (dont CHF 1'985'408 de capitaux propres)	CHF 3'794'260 (2023) (dont CHF 3'769'823 de capitaux propres).	CHF 525'379 (2023) (dont CHF 0 de capitaux propres).	CHF 409'740 (2023) (dont CHF 0 de capitaux propres).	CHF 200'028 (2023) (dont CHF 0 de capitaux propres).	CHF 649'331 (2023) (dont CHF 3'411 de capitaux propres).

12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELLS
COMMUNE DE CONFIGNON

Nom de l'entité bénéficiaire	Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	Fondation des Evaux	CAP Prévoyance
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Commune de Confignon	Villes de Genève, Onex, Lancy et communes Bernex et Confignon	Voir ci-dessous
Typologie du rapport juridique	Cautionnement	Cautionnement	
Flux financiers de l'année (commune/entité)	47'100.00	178'904.60	
Prestations couvertes par la garantie	Emprunts bancaires	Emprunts bancaires	
Montant de la garantie au 31.12.2023	30'833'000.00	394'517.00	
Date du vote du CM approuvant la garantie	DM 438/439 du 21.09.2004	DM 803 du 25.09.2018	
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)	Situation financière de la fondation immobilière saine. Risque très faible	Situation financière de la fondation des Evaux stable. La commune de Confignon est minoritaire (participation au capital de 10% et participation au cautionnement de 5%)	

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par la délibération du 05.02.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2023)

- Engagements de prévoyance de la commune:
- Liste des engagements de prévoyance des entités au bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des engagements ont été octroyés et par les autres communes membres
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance - commune de Confignon
 - Engagements de prévoyance de l'ACG
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance
 - Engagements de prévoyance l'AFJ-Rhône-Sud
 - Engagements de prévoyance de la Fondation des Evaux
 - Engagements de prévoyance du Groupement SIS
 - Engagements de prévoyance de la Caisse
- Degré de couverture de la CPI au 31.12.2023 selon l'art. 44 OPP2

Observations :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Les engagements de prévoyance pour un groupement intercommunal ou une fondation concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie du groupement ou de la fondation.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes de 2023 de la CPI, les comptes de 2024 n'étant pas encore audités.

Engagements de prévoyance envers la CPEG afférents au GIAP

Les communes membres du GIAP sont garantes du déficit de couverture de la CPEG afférent au personnel de terrain du GIAP conformément à l'art. 7 al.2 de la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC - J 6 32). Les données suivantes ont été fournies par la CPEG (situation au 31.12.2023).

- Liste des engagements de prévoyance qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres du GIAP.
 - Capitaux de prévoyance des assurés actifs y compris provisions :
 - Capitaux de prévoyance des pensionnés y compris provisions :
 - Montant du déficit technique afférent à :
- Degré de couverture de la CPEG au 31.12.2023 selon l'article 44 OPP2 :

Observations :

 - Le taux technique appliqué s'élève à 1.75%.
 - Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CPEG sur la base des comptes 2023, les comptes de l'année 2024 n'étant pas encore audités.

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON

N° de bien	Désignation du bien	Date DEUB	N°de délib	Credit brut voté	Dépense totale	Economie (dépassesments)	Valeur activée début de période	Total factures	Valeur activée fin de période	Montant subvention	Cumul amortissements CG avant période	Amortissements CG période	Amortissements complémentaires	Statut	Valeur résquellue CG fin de période
21	Transformation immobiliè Biedr	06.12.05	DM468-469	1 224 600,00	1 182 254,28	42 345,72	1 182 254,28	1 182 254,28	1 182 254,28	303 400,00	644 650,88	39 408,48		Cbluré	488 134,92
21	Parcelle 11608 Ch. De Ponthiere - Bld. Biedler	06.12.05	DM468-469	303 400,00	303 400,00	0,00	303 400,00	303 400,00	303 400,00		161 809,98	10 113,33		Cbluré	131 476,69
21	Maison Paroisse	06.12.05	DM468-469	680 000,00	618 864,74	61 135,26	618 864,74	618 864,74	618 864,74		336 330,92	20 628,82		Cbluré	261 905,00
21	Transformation maison paroisse	06.12.05	DM468-469	1 502 000,00	1 369 507,40	132 492,60	1 369 507,40	1 369 507,40	1 369 507,40	9 756 720,85	745 995,48	45 650,25		Cbluré	579 661,65
12	Bâtiment école de Cressy	22.06.04	DM435	2 500 000,00	22 875 382,74	624 717,26	13 118 561,69	13 118 561,69	13 118 561,69	150 000,00	8 106 995,48	437 285,40		Cbluré	4 574 281,04
14	Travaux de réaturation école Confignon	06.12.09	DM555	5 200 000,00	5 137 268,45	62 731,55	4 987 288,45	4 987 288,45	4 987 288,45		2 214 010,08	166 242,28		Cbluré	2 607 015,49
15	Ecole Confignon ext. 4 classes	22.06.04	DM433	4 970 000,00	4 888 563,05	81 436,95	4 888 563,05	4 888 563,05	4 888 563,05		3 110 137,60	162 952,10		Cbluré	1 615 473,35
19	Promenades thématiques	14.06.22	DM925	7 770 000,00	-	-	734 028,18	23 978,15	734 028,18	88 200,00	62 173,60	64 571,62		Terminé	519 062,76
30	Réalém, centre historique	22.03.11	DM584	3 050 000,00	3 229 238,67	179 238,67	3 099 238,67	3 099 238,67	3 099 238,67	130 000,00	1 254 156,76	103 307,96		Cbluré	1 741 773,95
37	Réaffectation anciens locaux pompiers pour SE	14.04.15	DM663	300 000,00	286 788,10	13 211,90	286 788,10	286 788,10	286 788,10		116 036,46	156 412,23		Cbluré	0,00
45	Col. de Confignon - Le Tour de l'Église	01.12.01	DM384	403 000,00	2 224 000,00	768 952,05	1 107 396,85	1 107 396,85	1 107 396,85	347 651,10	879 433,38	36 913,23		Cbluré	0,00
47	Col. de Confignon - Le Tour de l'Église	04.04.06	DM470	403 000,00	367 834,20	35 165,80	178 455,95	178 455,95	178 455,95	189 378,25	111 018,18	5 948,53		Cbluré	61 489,24
48	Rén. station de pompage Vignes	03.02.09	DM624	170 000,00	170 000,00	0,00	104 094,70	104 094,70	104 094,70	58 553,30	96 780,44	7 314,26		Cbluré	0,00
49	Col. Ch. de la Dole-Gd-Lancy	16.06.09	DM547	1 300 000,00	659 027,76	640 972,24	424 777,76	424 777,76	424 777,76	237 250,00	269 769,56	14 059,26		Cbluré	0,00
50	Col. ch. des Marais	12.01.11	DM582	1 361 000,00	1 243 965,65	117 034,35	1 051 430,05	1 051 430,05	1 051 430,05	191 965,60	386 095,12	35 047,67		Cbluré	630 287,36
51	Assainissement Huits (phase II)	22.03.11	DM583	1 789 000,00	1 714 868,75	74 031,25	1 481 605,00	1 481 605,00	1 481 605,00	233 363,75	599 227,98	49 386,83		Cbluré	0,00
52	Rénov. station pompage Paradis	25.09.12	DM624	270 000,00	223 892,45	46 397,55	210 397,40	210 397,40	210 397,40	13 205,05	118 071,22	10 519,87		Cbluré	11 906,31
53	Basin rétion de l'Aire	11.11.14	DM675	257 500,00	259 363,25	1 863,25	112 812,05	112 812,05	112 812,05	146 551,20	33 886,40	3 760,40		Cbluré	75 155,25
54	Séparati d'égout de Mouriez-Investissement	29.01.19	DM623	884 000,00	910 763,12	26 763,12	910 763,12	910 763,12	910 763,12		64 307,24	22 769,08		Cbluré	819 686,80
64	Balayeuse	18.06.19	DM640	238 600,00	236 975,55	1 624,45	236 975,55	236 975,55	236 975,55		79 991,98	15 798,37		Cbluré	142 185,33
65	Mod. trafic Carabot	09.05.17	DM865	595 000,00	519 270,50	75 729,50	217 022,50	65 922,50	65 922,50	453 348,00	55 506,88	3 296,13		Cbluré	7 119,49
67	Ecole de Confignon - fenêtres oscillo-battantes	19.06.18	DM786	101 000,00	99 02,25	1 897,75	99 102,25	99 102,25	99 102,25		49 551,15	9 910,23		Cbluré	39 640,87
68	Véhicule de la compagnie du CRI 201- tuyaux	06.11.18	DM812	72 000,00	72 333,25	133,25	72 133,25	72 133,25	72 133,25		19 235,52	4 808,88		Cbluré	48 088,85
70	Aménagement dépendance Marie	26.05.18	DM870	1 895 000,00	1 935 366,64	40 366,64	1 800 554,14	134 752,50	1 835 306,64		60 008,67	64 510,22		Cbluré	1 810 787,75
79	Révision plan directeur communal	09.03.21	DM890	46 000,00	42 283,02	3 716,98	171 452,22	171 452,22	171 452,22		0,00	0,00		En cours	171 452,22
80	AVP PLQ Vallonnex	04.04.23	DM942	46 000,00	42 283,02	3 716,98	171 452,22	171 452,22	171 452,22		0,00	0,00		En cours	42 283,02
81	Cressy - Aménagement installations extérieures, préau et abris	29.01.19	DM830	160 000,00	759 330,28	599 330,28	85 406,10	10 810,00	96 216,10	227 799,00	160 020,00	53 340,00		En cours	96 216,10
84	Réhabilitation des routes phase 01/2020	28.01.21	DM866	760 000,00	436 651,50	323 348,50	436 651,50	436 651,50	436 651,50		43 665,15	14 555,05		Cbluré	318 171,28
89	Isuzu D-MAX Sattelie 4x4 single	26.05.20	DM871	490 000,00	77 950,00	412 050,00	77 950,00	77 950,00	77 950,00		20 786,68	5 196,67		Cbluré	378 431,30
90	Mise en conformité des zones 30 KMH	22.09.20	DM879	33 000,00	33 107,00	107,00	33 107,00	33 107,00	33 107,00		19 884,20	6 821,40		Cbluré	51 966,65
91	Redonne site internet de la commune	02.02.21	DM888	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		12 000,00	4 000,00		Cbluré	6 821,40
92	Réhabilitation des routes phase 02/2021	09.03.21	DM871	300 000,00	291 291,75	8 708,25	291 291,75	291 291,75	291 291,75		29 129,16	9 709,72		Cbluré	4 000,00
93	Audit du parc immobilier communal	13.04.21	DM895	104 000,00	103 648,90	351,10	88 015,90	14 632,00	103 648,90		0,00	20 735,78		Cbluré	252 452,87
94	Plans localisés de quartier (PLQ) - Cherpiennes	15.06.21	DM896	200 000,00	199 804,21	195,79	169 271,32	29 932,89	199 204,21		0,00	39 840,84		Cbluré	82 019,12
96	Criche - Installation de détection - alarme incendie	09.11.21	DM919	43 000,00	38 465,70	4 534,30	38 465,70	38 465,70	38 465,70		7 693,14	3 846,57		Cbluré	159 365,37
98	Panneaux de signalisation verticale	09.11.21	DM917	65 000,00	65 533,10	533,10	65 533,10	65 533,10	65 533,10		6 553,30	6 553,30		Cbluré	26 925,99
99	Réhabilitation des routes phase 03/2022	02.06.22	DM923	260 000,00	189 459,45	70 540,55	189 459,45	189 459,45	189 459,45		6 315,31	6 315,31		Cbluré	52 426,50
100	FMV - œuvre place du village	08.03.22	DM927	81 866,60	89 297,90	7 431,30	89 297,90	89 297,90	89 297,90		11 162,24	11 162,24		Cbluré	176 828,83
101	TPG-Travaux extension ligne 15	06.03.22	DM924	260 000,00	9 999,95	333,38	6 919,65	137 484,44	144 404,09		0,00	4 813,47		Cbluré	66 973,42
102	Besons culturels - Bernex Est	18.06.19	DM850	10 333,33	9 999,95	333,38	9 999,95	9 999,95	9 999,95		3 999,98	1 999,98		Cbluré	139 590,62
104	Rehaussement des quais de bus	14.02.23	DM944	85 000,00	92 451,75	7 451,75	92 451,75	92 451,75	92 451,75		9 245,18	9 245,18		Cbluré	3 999,98
105	Collecteur EP route de Soral	19.09.23	DM956	145 000,00	140 305,55	4 694,45	140 305,55	140 305,55	140 305,55		0,00	3 507,64		Cbluré	83 206,57
106	Plan des directeur des chemins pour piétons	13.12.22	DM943	35 000,00	30 073,40	4 926,60	30 073,40	30 073,40	30 073,40		0,00	4 500,00		En cours	136 797,91
108	Rénovation éclairage terrains de foot A et B de Bernex	07.11.23	DM961	41 000,00	45 000,00	4 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00		0,00			Cbluré	30 073,40
113	Plan de mobilité scolaire	07.11.23	DM957	52 000,00	33 389,00	18 611,00	33 389,00	33 389,00	33 389,00		0,00			En cours	40 500,00
118	PLQ Cherpiennes - crédit cadre II	23.04.24	DM965	250 000,00	83 624,80	166 375,20	83 624,80	83 624,80	83 624,80		0,00			En cours	33 389,00
Nature 1407 - Installation en construction PA															
85	Extension 30km/h Pralèta	03.12.20	DM905	299 500,00	272 376,40	27 123,60	272 376,40	15 129,85	287 506,25					En cours	287 506,25
87	Travaux de réfection du chemin des Marais et du chemin Bousual	09.11.21	DM891	725 000,00	611 124,00	113 876,00	611 124,00	611 124,00	611 124,00					En cours	611 124,00
	Pôle aménagement - activation personnel	09.11.21	DM914	4 150 000,00	108 102,10	4 041 897,90	108 102,10	333 727,78	441 829,88					En cours	441 829,88
					60 462,25		60 462,25	501 807,88	562 270,13					En cours	
								68 053,10-	68 053,10-					En cours	
103	Rénovation éclairage intérieur divers bâtiments publics	20.06.23	DM948	570 000,00	329 231,75	240 768,25	329 231,75	329 231,75	329 231,75					En cours	484 217,03
107	Adaptation des sources de l'éclairage public communal	13.12.22	DM934	404 000,00	329 231,75	70 768,25	329 231,75	329 231,75	329 231,75					En cours	329 231,75
109	Rénovation bâtiments communaux - études et projets	18.06.24	DM971	930 000,00	117 195,95	812 804,05	117 195,95	117 195,95	117 195,95					En cours	117 195,95
110	Sécurité/sanctaires bâtiments communaux	23.04.24	DM970	62 000,00	53 268,55	8 731,45	53 268,55	53 268,55	53 268,55					En cours	53 268,55
111	Voie verte Bernex-Bâle	12.12.23	DM960	92 000,00	51 629,38	40 370,62	51 629,38	51 629,38	51 629,38					En cours	51 629,38
112	Renouvellement pont des Marais	18.06.24	DM972	130 000,00	10 615,40	119 384,60	10 615,40	10 615,40	10 615,40					En cours	10 615,40
114	Cherpiennes - La Ruche étude de faisabilité	04.04.23	DM945	30 000,00	14 993,70	15 006,30	14 993,70	14 993,70	14 993,70					En cours	14 993,70
115	Séparati des collecteurs - ch. des Huits - phase III	20.06.23	DM952	125 000,00	1 142,55	123 857,45	1 142,55	1 142,55	1 142,55					En cours	1 142,55
116	Réaménagement des chemins de Vallonnex et des Huits	11.02.25	DM986	220 000,00	16 215,00	203 785,00	16 215,00	16 215,00	16 215,00					En cours	16 215,00
															21 080 703,50

14. EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLOTURES COMMUNE DE CONFIGNON

Les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés sont listés ci-après. Les explications quant à leur maintien en tant que crédit "en cours" sont également mentionnées.

Au 31 décembre 2024, deux crédits d'engagement sont toujours ouverts, avec le statut "en cours":

1. DM787 Révision plan directeur communal 19.06.18 170'000.00

Cette délibération a fait l'objet de deux demandes de crédits complémentaires, soit les DM 890 et 942 pour des montants de respectivement CHF 40'000.- et CHF 46'000.-

Le plan directeur communal n'étant pas adopté au 31.12.2024 et des montants encore disponible dans le cadre des délibérations complémentaires, le crédit doit rester ouvert.

2. DM830 PLQ Vuillonex 29.01.19 160'000.00

Cette délibération a pour objectif le suivi du PLQ Vuillonex et la mise en œuvre de la Maison des Vies. Le PLQ n'étant pas encore adopté, le disponible non dépensé sera utilisé. Le crédit doit donc rester ouvert.

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

COMMUNE DE CONFIGNON

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétariat général est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- ♦ au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- ♦ au risque de crédit (risque de contrepartie)
- ♦ au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

● Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ♦ ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ♦ ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ♦ ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

● Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève à titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est un élément à risque en fonction des estimations fiscales des personnes physiques.

Le plan des investissements effectué sur plusieurs exercices permet une planification des besoins en liquidités présents et futurs. Dans le cadre de la construction des nouveaux quartiers, un travail de planification important a été réalisé.

● Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

● Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse sont très limitées.

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES COMMUNE DE CONFIGNON

B. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018. Les processus suivants ont été mis en place :

- Achats
- Débiteurs
- Trésorerie
- Charges salariales
- Budget
- Boucllement
- Taxe professionnelle communale

C. CONTRATS DE LEASING

Aucun contrat de leasing actuellement en cours.

16. INDICATEURS FINANCIERS COMMUNE DE CONFIGNON

1. Taux endettement net

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
	43.30	22.38	-4.57	-27.11	-37.10	-0.62
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 100 : Bon Plus petit ou égal à 150 : Suffisant Plus grand que 150 : Mauvais					
Définition	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.					
Remarque	La diminution continue de l'endettement communal durant ces dernières années se reflète sur le taux d'endettement net. Depuis 2022, le patrimoine financier est plus important que les capitaux de tiers, ce qui explique le taux négatif.					

2. Degré d'autofinancement

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
	234.71	250.37	321.87	273.27	142.57	244.56
Valeurs indicatives	Plus grand que 100 : Haute conjoncture Plus grand que 80 : Cas normal Plus petit que 80 : Récession					
Définition	Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net.					
Remarque	Le degré d'autofinancement est plus faible que les années précédentes en raison du résultat net plus faible cette année qu'entre 2020 et 2023. Le taux reste tout de même très bon.					

3. Part des charges d'intérêts nets

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
	1.70	1.08	0.54	0.51	0.33	0.83
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 4 : Bon Plus grand que 4 : Suffisant Plus grand que 9 : Mauvais					
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Taux en amélioration chaque année en raison d'une part du remboursement de la dette et d'autre part du renouvellement à des taux d'intérêts inférieurs ces dernières années.					

4. Dette brute par rapport aux revenus

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
	143.05	110.90	85.91	82.71	82.85	101.08
Valeurs indicatives	Plus grand que 200 : Critique Plus grand que 150 : Mauvais Plus grand que 100 : Moyen Plus grand que 50 : Bon Plus petit que 50 : Très bon					
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Amélioration continue de la valeur depuis 2020 en raison de la diminution de la dette. Les résultats fiscaux 2024 étant inférieurs à 2023, la dette brute par rapport aux revenus est un peu plus élevée.					

16. INDICATEURS FINANCIERS COMMUNE DE CONFIGNON

5. Proportion des investissements

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
	9.80	10.91	13.33	14.54	13.60	12.44
Valeurs indicatives	Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé					
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.					
Remarque	Les investissements des 5 dernières années sont relativement faibles, la priorité ayant été donnée à un retour à l'équilibre financier et à une diminution de l'endettement communal.					

6. Part du service de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
	17.98	17.26	11.07	9.40	9.10	12.96
Valeurs indicatives	Plus petit que 5 : Charge faible Plus petit que 15 : Charge acceptable Plus grand ou égal à 15 : Charge forte					
Définition	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	La part du service de la dette représente une part importante du budget communal. Toutefois, les renouvellements d'emprunts récents et les remboursement de tranches d'emprunts arrivant à échéance ont permis de diminuer drastiquement les charges d'intérêts.					

7. Dette nette en francs par habitant

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
	1211	682	-155	-991	-1185	-88
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net Plus petit que 1000 : Endettement faible Plus petit que 2500 : Endettement moyen Plus petit que 5000 : Endettement important Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important					
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.					
Remarque	La diminution est continue depuis de nombreuses années en raison de la réduction de l'endettement communal.. En 2024, le patrimoine financier est plus important que les capitaux de tiers, ce qui explique le taux négatif.					

8. Taux d'autofinancement

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
	17.68	23.49	29.49	30.49	16.82	23.59
Valeurs indicatives	Plus grand ou égal à 20 : Bon Plus grand ou égal à 10 : Moyen Plus petit ou égal à 10 : Mauvais					
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Les revenus étant plus faibles en 2024 que les années précédentes, le taux d'autofinancement est moins bon qu'entre 2021 et 2023.					

**17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES
COMMUNE DE CONFIGNON**

		Budget 2024	Solde du compte 2024	Dépasse- ments	%	Justificatifs
01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF					
30	Charges de personnel	354 300.00	379 135.60	24 835.60-	-7.01%	Le 17 novembre 2023, le Grand Conseil a modifié la loi sur l'administration des communes (LAC) concernant les indemnités de fin de fonction pour les membres des exécutifs communaux. Cette loi crée une base légale consacrant le principe du versement d'une indemnité de fin de fonction aux membres des exécutifs communaux. Conformément aux instructions du Service des affaires communales, une provision pour les indemnités de fin de fonction des magistrats communaux a été enregistrée au 31.12.2024 pour les deux magistrats sortantes pour un total de CHF 53'900 charges sociales comprises.
36	Charges de transfert	0.00	200.00	200.00-	N/A	Pas de commentaire
02	SERVICES GENERAUX					
30	Charges de personnel	1 412 341.00	1 478 264.87	65 923.87-	-4.67%	- Remplacement à la réception suite à une arrêt maladie, puis prolongation d'un 50% supplémentaire jusqu'à a fin de l'année en CDD afin d'assurer une suppléance. Ce poste a été inscrit et validé dans le budget 2025 - Les départs à la retraite n'avaient pas été budgétés correctement, à savoir : salaire doublé + gratification dans son intégralité + 13e salaire.
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	871 060.00	876 522.77	5 462.77-	-0.63%	- Economie de charges réalisée au niveau des services généraux - fonction 0220 de CHF 61'000.- - Dépassement de CHF 66'000.- pour les bâtiments administratifs - fonction 0290, le centre communal a été particulièrement impacté, les recherches pour les fuites d'eau à la salle communale et réparations temporaires ont coûté CHF 64'100.- en 2024.
16	DEFENSE					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	23 450.00	29 701.95	6 251.95-	-26.66%	Des travaux non prévus pour CHF 9'100.- ont été effectués dans l'abri de l'école Steiner pour le remplacement d'éléments de ventilation et l'entretien des volets blindés.
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 009 110.00	1 016 773.24	7 663.24-	-0.76%	- Bâtiment école de Confignon est en dépassement sur les charges d'exploitation de CHF 23'600. Ce surplus a été compensé par des non dépensés à l'école de Cressy et sur la fonction 218 - Restaurants scolaires. - Dépenses non prévues école de Confignon : sécurisation des peintures contenant du plomb pour CHF 17'700 et installation plateforme PMR pour CHF 15'600.-.
32	CULTURE AUTRE					
30	Charges de personnel	225 849.00	267 270.10	41 421.10-	-18.34%	Dépassement lié à un remplacement maladie de longue durée. En contre partie, des indemnités journalières ont été perçues pour CHF 47'123.10, comptabilisées en revenu.
34	SPORTS ET LOISIRS					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	320 690.00	336 768.53	16 078.53-	-5.01%	Construction d'un abri à vélo à l'école de Confignon pour CHF 28'185 n'était pas prévu. Des économies ont pu être réalisées sur d'autres postes.
54	FAMILLE ET JEUNESSE					
36	Charges de transfert	2 736 834.00	2 747 015.89	10 181.89-	-0.37%	- Dépassement sur la subvention en faveur de la Fondation pour la petite enfance de CHF 111'000, compensé par des non dépensés dans domaines suivants : - AFJ Rhône : non dépensé de CHF 87'000.- - FAS'e : non dépensé de CHF 14'000.-
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURSCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE					
36	Charges de transfert	134 500.00	135 218.50	718.50-	-0.53%	Pas de commentaire
61	CIRCULATION ROUTIERE					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	283 750.00	284 250.42	500.42-	-0.18%	Pas de commentaire
62	TRANSPORTS PUBLICS					
36	Charges de transfert	18 716.00	18 728.00	12.00-	-0.06%	Pas de commentaire
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU					
33	Amortissements du patrimoine administratif	15 724.61	17 834.13	2 109.52-	-13.42%	Ajustement de l'amortissement de CHF 2'109.52 sur la rénovation de la station pompage des Vignes afin de mettre le crédit d'investissement à CHF 0.-
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13 050.00	136 699.25	123 649.25-	-947.50%	Il s'agit de travaux demandés par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement) pour nos canalisations. En contrepartie, des revenus du FIA ont été enregistrés pour CHF 129'903.13. Pour rappel, à partir de 2025, un montant de CHF 100'000 a été inscrit au budget pour ces travaux demandés par le FIA.
33	Amortissements du patrimoine administratif	167 885.00	171 392.64	3 507.64-	-2.09%	Amortissement collecteur EP route de Soral pour CHF 3'507.64 qui n'était pas inscrit au budget.
36	Charges de transfert	13 389.00	13 401.15	12.15-	-0.09%	Pas de commentaire
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	93 650.00	97 939.42	4 289.42-	-4.58%	Analyse des parcelles viticoles et agricoles suite remise terrain famille Foex pour CHF 5'500.
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	58 550.00	61 751.06	3 201.06-	-5.47%	Honoraires GD Cherpines de CHF 11'800 alors que budgétés pour CHF 5'000. De nombreuses études ont été réalisées par GD Cherpines en 2024 et la commue de Confignon participe à hauteur de 3.15%.
91	IMPOTS					
36	Charges de transfert	358 700.00	437 356.36	78 656.36-	-21.93%	L'ajustement de la provision sur les frais de perception des centimes PP et PM est plus élevé de CHF 78'656.36 par rapport au budget en raison des recettes fiscales perçues plus importantes que celles budgétées.
92	CONVENTIONS FISCALES					
36	Charges de transfert	153 545.00	242 568.45	89 023.45-	-57.98%	La compensation financière versée aux communes frontalières est plus élevée de CHF 89'023.45 par rapport aux estimations qui nous avaient été remises par le département des finances lors de l'élaboration du budget. Les recettes d'impôts à la source sont également plus élevées que les estimations qui nous avaient été transmises (CHF 1'326'508 au lieu de CHF 910'390 budgété)
DEPASSEMENT TOTAL A VOTER				483 698.72-		

BfB

Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

 Commune de Confignon	Réponse question écrite	QE226
---	---------------------------------------	---------------------

Question déposée par Félicien Mazzola

Date de dépôt : 25 mars 2025

Destinataire : CA

Date de traitement : 8 mai 2025

Traversée de la route de Chancy à la hauteur du parc des Molliers

La traversée piétonne et cyclable de la route de Chancy à la hauteur du parc des Molliers est assez unanimement considérée comme problématique, en raison de l'absence de priorisation en faveur de la mobilité douce.

Le feu passe au clignotant pour signifier que les piétons, respectivement les cyclistes, peuvent traverser. Néanmoins, cette traversée se fait sous la menace du tram mais également des bus qui peuvent toujours se rabattre sur le site propre TPG avec un « cédez le passage » souvent peu respecté.

De plus, la longueur de l'attente avant le passage au vert est tellement longue en journée, que l'utilisation du feu en devient presque dissuasive.

Question: quelles sont les démarches qui ont été entreprises vis-à-vis des autorités cantonales, responsables de ce passage en raison du statut de route cantonale de la traversée?

Réponse à la QE

Nous avons pris contact avec les autorités cantonales (OCT) qui nous ont informés que des adaptations de sécurisation des traversées et de diminution des temps d'attentes ont été effectuées la semaine du 24 mars par l'OCT sur plusieurs carrefours de la route de Chancy dont la traversée qui a fait l'objet de la présente question.

Ces adaptations sont en cours de monitoring par l'office cantonal des transports.

Nous espérons avoir répondu à votre question.

Le Conseil administratif